

SÉNAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 27 août 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Ouverture de la session extraordinaire** (p. 2353).
2. **Procès-verbal** (p. 2353).
3. **Décès d'un sénateur** (p. 2353).
4. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 2353).
5. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 2353).
6. **Dépôt de rapports du Gouvernement** (p. 2353).
7. **Message de M. le Président de la République** (p. 2354).
8. **Conférence des présidents** (p. 2354).
9. **Situation au Moyen-Orient.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2354).
M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
MM. Max Lejeune, le président.
MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, Claude Estier, Marcel Lucotte, Mme Hélène Luc, MM. Daniel Hoeffel, Charles Pasqua, Jean François-Poncet, Jacques Habert.
Suspension et reprise de la séance (p. 2372)
MM. Robert Pontillon, Jean-Pierre Canteqrit, Charles de Cuttoli, Guy Penne, Maurice Schumann.
M. le ministre d'Etat.
Clôture du débat.
10. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 2379).
11. **Clôture de la session extraordinaire** (p. 2379).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 22 août 1990 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« DÉCRET PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,
« Sur rapport du Premier ministre,
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - Le Parlement est convoqué en session extraordinaire à compter du lundi 27 août 1990.

« Art. 2. - L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra une déclaration du Gouvernement et un débat sur la situation au Moyen-Orient.

« Art. 3. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. »

« Fait à Paris, le 22 août 1990.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : MICHEL ROCARD »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, en application des articles 29 et 30 de la Constitution, la deuxième session extraordinaire de 1989-1990 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du samedi 30 juin 1990 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

3

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous rappeler le décès de notre collègue Louis Longequeue, sénateur de la Haute-Vienne, survenu le 11 août 1990.

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 322 du code électoral il sera procédé à une élection partielle, organisée dans un délai

de trois mois dans le département de la Haute-Vienne afin de pourvoir au siège devenu vacant par suite du décès, le 11 août 1990, de M. Louis Longequeue et de l'élection en qualité de député, le 12 juin 1988, de M. Robert Savy, qui avait été élu en même temps que lui pour le remplacer éventuellement.

4

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues :

M. Paul Gondjout, qui fut sénateur du Gabon de 1949 à 1958 ;

M. Auguste Chrétienne, qui fut sénateur de Seine-et-Oise en 1958 et 1959 ;

M. Emmanuel La Gravière, qui fut conseiller de la République, élu par l'Assemblée nationale, de 1946 à 1948 ;

M. Henri Desseigne, qui fut sénateur de la Loire de 1959 à 1974 ;

M. Gérard Minvielle, ancien questeur du Sénat, qui fut sénateur des Landes de 1946 à 1983 ;

M. René Toribio, qui fut sénateur de la Guadeloupe de 1959 à 1968 ;

M. Jean-Louis Tinaud, qui fut sénateur des Pyrénées-Atlantiques de 1951 à 1969.

5

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel, par lettre en date du 25 juillet 1990, le texte d'une décision du Conseil constitutionnel qui déclare non conformes à la Constitution certaines dispositions de la loi relative à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel a été publiée au *Journal officiel* - édition des lois et décrets - du 27 juillet 1990.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre les rapports suivants :

Les rapports du Gouvernement présentant les résultats des simulations réalisées sur la base des dispositifs prévus par les articles 86 - quatrième paragraphe - et 88 de la loi de finances pour 1990 relatifs :

- à la part principale du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ;

- à la cotisation nationale sur la valeur ajoutée.

Ces rapports ont été transmis à la commission des finances.

Le rapport annuel d'information sur la protection et le contrôle des matières nucléaires pour 1989 établi en application de l'article 10 de la loi n° 89-18 du 25 juin 1980.

Ce rapport a été transmis à la commission des affaires économiques.

Le rapport du Gouvernement sur les dispositions législatives et réglementaires régissant les études médicales, prévu par l'article 34 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989, portant diverses mesures d'ordre social.

Ce rapport a été transmis à la commission des affaires culturelles.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

7

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante :

« Paris, le 27 août 1990.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 18 de la Constitution, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli un message que j'ai décidé d'adresser au Parlement.

« Je vous remercie de bien vouloir en donner lecture au Sénat dès l'ouverture de sa séance de ce jour.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND »

Mes chers collègues, je vais vous donner lecture du message de M. le Président de la République. (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que tous les membres du Gouvernement, se lèvent.*)

« Mesdames, messieurs,

« Face à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, j'ai souhaité qu'une session extraordinaire du Parlement permit à la représentation nationale d'entendre le Gouvernement et de débattre de la politique de la France.

« Vous comprendrez que ma première pensée, en m'adressant à vous, aille vers ces milliers d'otages et naturellement vers nos compatriotes indignement retenus par l'Irak. Ces femmes, ces hommes, ces enfants, qui peuvent être utilisés comme remparts d'installations militaires, ne quittent pas notre esprit et ont droit à notre affection. Rien n'a été, ne sera négligé pour leur venir en aide. J'affirme, dans cette épreuve, la cohésion profonde de la France en réponse au chantage.

« La crise actuelle, vous le savez, est née de l'agression de l'Irak contre le Koweït, pays indépendant et souverain, et de l'annexion de fait qui s'en est suivie. La France a pris dès la première heure une part active aux initiatives, délibérations et résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant cette intolérable violation du droit. Elle a saisi la Communauté européenne et convoqué l'Union de l'Europe occidentale pour que soit arrêtée, entre les pays membres, une attitude commune. Par la voix de délégués particulièrement qualifiés, elle a exposé les raisons de son engagement aux dirigeants de vingt-quatre Etats directement touchés par le conflit et par ses conséquences. Elle a aussi, et surtout, décidé l'envoi de forces armées afin de contribuer, sous commandement français, à l'embargo, aujourd'hui assorti des moyens nécessaires, et de le faire respecter.

« La nation, par ma voix, salue nos soldats comme elle salue celles et ceux qui continuent d'assurer, en dépit du danger, notre représentation diplomatique.

« Tout en demeurant favorable à tout dialogue utile dès lors que celui-ci sert la paix sans rien céder sur les principes, c'est-à-dire sur le droit, la France proclame sa vigilance de chaque instant et sa ferme résolution de voir imposer la juste loi que les Nations unies ont pour mission de définir.

« Certes, la communauté internationale n'a pas toujours appliqué ses propres règles, notamment dans cette région du monde, ce que nous déplorons.

« Le nouvel équilibre qui résulte de la fin de la confrontation Est-Ouest s'accommoderait mal de la persistance de tels manquements.

« Mesdames, messieurs, je sais qu'au-delà des divergences naturelles qui vous opposent légitimement et que garantit notre démocratie le Parlement de la République saura, avec nous, mobiliser le pays autour du message simple qui guide l'action de la France, si bien exprimé, depuis 1946, par le préambule de la Constitution : " La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. "

« Vive la République !

« Vive la France ! »

Le Sénat donne acte à M. le Président de la République de son message, qui sera imprimé et distribué.

8

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour du Sénat :

Lundi 27 août 1990 :

A seize heures :

Déclaration du Gouvernement et débat sur la situation au Moyen-Orient ;

La conférence des présidents a fixé :

A vingt-cinq minutes le temps réservé au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

A trois heures la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de dix minutes. Les cent dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ;

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

9

SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Moyen-Orient.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Max Lejeune. Monsieur le président, je m'étais inscrit pour un rappel au règlement, avant l'intervention de M. le ministre d'Etat !

M. le président. La déclaration du Gouvernement étant appelée, je ne pourrai vous donner la parole qu'après le discours de M. le ministre d'Etat, monsieur Lejeune.

M. Max Lejeune. C'est un simulacre de débat ! (*Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et du R.P.R. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le conflit du Golfe n'est pas, ne peut pas être, selon nous, un conflit entre le Nord et le Sud.

C'est pratiquement l'ensemble de la communauté des nations, du Sud comme du Nord, qui condamne les agissements intolérables des autorités de Bagdad.

Ce conflit n'est pas non plus celui des riches contre les pauvres. L'Irak n'est pas un pays pauvre et ceux qui le condamnent le sont souvent bien davantage et sont appauvris encore par les hausses du cours du pétrole.

Ce conflit n'est pas davantage un conflit entre Occidentaux et Arabes. D'abord, parce que nous lie au monde arabe une longue tradition à laquelle nous sommes attachés. Ensuite, parce que ce serait donner à Saddam Hussein un crédit qu'il n'a pas que de croire un seul instant qu'il représente le monde arabe. Enfin, parce que d'autres pays arabes beaucoup plus responsables l'ont condamné avec la plus extrême fermeté. Et tout ce que je viens de dire du monde arabe s'appliquerait également mot à mot au monde musulman.

Ce n'est pas même, enfin, un conflit contre le peuple irakien, dont on ne sache pas qu'il ait eu son mot à dire.

On ignore ce que serait sa volonté s'il pouvait l'exprimer. Mais nous savons ce que vaut l'enthousiasme spontané et supposé des foules dans des systèmes non démocratiques.

Saigné à blanc pendant huit ans par une guerre meurtrière, le peuple irakien sait déjà dans sa chair ce que c'est qu'un conflit. Des centaines de milliers de morts et combien de blessés, les veuves, les orphelins sont des réalités qu'aucune propagande officielle ne fera jamais oublier.

Non, mesdames et messieurs, le conflit ne nous oppose ni au peuple irakien, que nous serions plutôt portés à plaindre, ni au monde arabe ou au monde musulman, que nous respectons, ni aux pays pauvres, que nous aidons, ni au Sud, dont nous sommes activement solidaires.

Dans ce conflit, nous refusons des agressions qui piétinent les principes élémentaires du droit international. Nous refusons une invasion et une occupation qui bafouent le droit des gens. Nous refusons enfin la plus intolérable des formes de chantage que constitue la pratique ouverte et massive de la prise d'otages.

L'auteur de ces actes ne peut esquiver sa responsabilité. Il a décidé de se faire l'adversaire du droit et de la communauté internationale. Il est donc notre adversaire dans ce conflit aussi longtemps qu'il n'y aura pas mis fin, notre seul adversaire, mais un adversaire dangereux que ne semble retenir aucun principe non plus qu'aucun scrupule.

Mesdames et messieurs les sénateurs, aux premières heures du 2 août, l'Irak a envahi le Koweït.

Bagdad avait reconnu dès 1963 l'indépendance du Koweït, mais ne s'y était jamais résigné. Les frontières entre les deux pays n'avaient pas été définitivement fixées. L'Irak continuait de revendiquer les îles de Boudiyane et Warba.

Depuis 1988 sont apparus d'autres sujets de litige. Estimant qu'il avait combattu l'Iran pour le salut du monde arabe tout entier, Saddam Hussein n'acceptait pas que le Koweït ne consente pas à effacer la dette bilatérale. La politique pétrolière du Koweït était également dénoncée comme contribuant à la surproduction, donc à une baisse des cours dommageable pour l'Irak.

Depuis la mi-juillet, ce contentieux avait pris un caractère public et tant la Ligue arabe que l'Arabie Saoudite et l'Égypte s'employaient à promouvoir une médiation.

Le 31 juillet, dans ce cadre, l'Irak rencontre le Koweït à Djeddah. Dès le lendemain, l'Irak suspend les pourparlers. La nuit même, c'est l'invasion, une agression brutale, conduite sans véritable souci de ménager les apparences, même si l'Irak affecte de justifier son action par l'appel, dont aucun observateur n'a recueilli l'écho, d'éléments koweïtiens supposés avoir renversé l'Emir. Trois jours plus tard, l'Irak annonce la formation d'un gouvernement provisoire koweïtien, composé d'officiers inconnus et dans lequel aucune personnalité koweïtienne n'a accepté d'entrer. Dès le 8 août, Bagdad renonce à cette fiction et proclame la fusion pure et simple du Koweït avec l'Irak.

L'invasion du Koweït et son annexion prétendue constituent des violations inacceptables du droit international. Ce ne sont, hélas ! ni les premières ni les seules, nous dit-on, et on a malheureusement raison.

Mais ceci n'excuse pas cela. Et d'accepter ceci nous interdirait à tout jamais de lutter contre cela.

Certains invoquent aussi la nature du régime koweïtien pour s'étonner qu'on prenne la défense de l'Etat du Koweït. Ce que nous voulons défendre, ce sont des principes universels. Et quelle serait la valeur de principes dont le respect varierait en fonction de la sympathie qu'on éprouve pour celui qu'ils protègent ? De plus, de quel droit l'Irak s'érigerait-il en juge d'un pays voisin ? A-t-il les vertus qu'on attend d'un juge ?

On nous a dit aussi que la réaction était d'autant plus vive qu'étaient en cause des enjeux pétroliers.

Certes, et pourquoi donc le passer sous silence ? Le monde entier dépend de la ressource pétrolière. Le monde entier est à la merci des variations de son cours et les nations les plus pauvres, comme toujours, bien plus que les nations les plus riches.

Or une organisation des pays exportateurs de pétrole au sein de laquelle un seul pourrait dicter sa loi grâce à l'ampleur de la production captée, grâce à la menace militaire qu'il ferait peser sur ses voisins immédiats, serait pour l'équilibre du monde une menace d'une extrême gravité.

Pour qu'une puissance considérable soit supportée par ses voisins et par le reste du monde, il faut, outre le respect constant du droit international, qu'elle ait un minimum de légitimité, un minimum de rationalité, un minimum de scrupules. Les trois feraient ici défaut.

Dès l'entrée des troupes irakiennes au Koweït, donc, tous les éléments du conflit étaient présents : l'élément juridique - l'invasion d'un Etat par un autre - l'élément diplomatique - la réaction rapide et nette des Nations unies - l'élément politique - la crainte d'une déstabilisation qui pourrait devenir mondiale.

Aussi est-ce sans la moindre hésitation que la France a aussitôt condamné l'agression irakienne. C'est sans le moindre délai qu'elle a pris l'initiative pour que des sanctions soient décidées par l'O.N.U. C'est sans la moindre tergiversation qu'elle en poursuit l'aggravation au fur et à mesure que l'Irak poursuit son escalade.

Car ce sont là les trois principes qui ont guidé l'action du Président de la République : fermeté, cohérence, continuité.

Fermeté, en n'acceptant jamais l'inacceptable, en ne donnant jamais à croire ou à penser qu'on pourrait se résigner au fait injustement accompli.

Cohérence, en mettant l'accent sur le droit international puisque c'est lui justement qu'il s'est agi de défendre en premier lieu. Ce qui signifie que nous avons placé notre action dans le cadre de la charte des Nations unies et que nous avons soutenu les résolutions les plus fermes que l'Organisation mondiale ait jamais adoptées.

Continuité, enfin, parce que le Président de la République, soucieux comme nous tous de privilégier les solutions diplomatiques éventuelles, a toujours veillé à proportionner la réaction à la gravité de l'agression.

A la violation initiale du droit, la France a répliqué par des moyens juridiques.

A la tension dans les relations internationales, la France a répliqué par des moyens diplomatiques.

A la menace armée, la France a répliqué par des moyens militaires.

A chaque occasion, à chaque stade, le Président de la République s'est attaché à réagir et à agir dans l'instant et de manière adaptée, jamais trop vite ou trop fort et jamais trop timidement.

C'est de cette manière-là seulement que la France pouvait être prête à tout sans renoncer à rien et conserver l'espoir sans jamais céder à l'illusion. Beaucoup de modération d'un côté, mais nulle complaisance à l'égard de l'agresseur. Beaucoup de solidarité de l'autre côté, mais nul alignement sur quiconque.

Cette position, mesdames et messieurs, a été bien comprise et par sa clarté intrinsèque et par le soin qu'a pris le chef de l'Etat d'envoyer des émissaires dans les vingt-trois pays. Le Gouvernement profite de cette occasion pour les remercier à nouveau.

Cependant, tous les efforts se sont jusqu'ici heurtés à un mur. Aucun signe d'apaisement, mais, au contraire, de nouvelles provocations, des menaces, des offres de marchandage illusoire et indigne.

Provocation par l'exigence de fermeture des ambassades au Koweït, sur laquelle les Douze ont réagi unanimement et bien d'autres avec eux.

Menaces avec celles qui pèsent sur tous les étrangers utilisés comme otages, voire comme boucliers humains.

Offre de marchandage indigne en faisant miroiter le troc d'otages contre le renoncement à tout principe. Marchandage illusoire au demeurant, car il est, vous le savez, de la nature même du chantage de ne jamais prendre fin.

L'histoire nous a tous appris que, lorsqu'on veut éviter un affrontement au prix d'un déshonneur, on a toujours l'un puis l'autre. (*Applaudissements sur les travées socialistes, du R.D.E., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

La situation des otages retenus en Irak est objectivement dramatique, même si les autorités, à des fins de propagande, tentent de faire croire le contraire, y compris aux intéressés eux-mêmes.

Leurs familles et leurs gouvernements ne s'y trompent pas qui ont accès, eux, à la réalité de l'information grâce à une presse totalement libre ici, ce qu'elle n'est pas là-bas.

Aux Français, à tous les Français, nous devons tenir le langage de la vérité.

Oui ! nos compatriotes sont retenus en otages.

Oui ! leur liberté est entravée et peut-être leur vie menacée si se poursuit la logique de guerre.

Oui ! nous pouvons leur assurer le soutien ému, attentif et constant de toute la nation. Leur sort est pris en considération dans chaque analyse, dans chaque décision.

Leur libération ne peut être négociée, car elle doit être immédiate et inconditionnelle.

Quel redoutable précédent serait en effet créé s'il suffisait à un pays de refermer ses frontières sur ceux qui les ont pacifiquement franchies pour mettre ensuite à genou le concert des nations ?

Les autorités irakiennes sont à nos yeux responsables du sort de chacun de nos ressortissants. Elles sont à nos yeux comptables de tout sang français qui viendrait à être versé en Irak ou au Koweït, quelles que soient les circonstances. Et, disant cela solennellement, le Gouvernement sait qu'il parle en votre nom à tous.

Nous continuons à agir et sur tous les terrains naturellement.

Aux Nations unies, c'est dès le 2 août, quelques heures seulement après l'agression, que le Conseil de sécurité condamne l'Irak et demande le retrait immédiat et inconditionnel de ses troupes. Notre pays, qui était évidemment parmi les initiateurs de cette condamnation, décide en outre de geler aussitôt les avoirs irakiens et koweïtiens. Quelques heures plus tard, à l'initiative de la France, les Douze se prononcent dans le même sens avant de décider, le samedi 4 août, toujours sur notre proposition, un embargo pétrolier et la suspension de toute coopération militaire, évidemment, mais aussi scientifique et technique avec l'Irak.

Depuis, nous n'avons cessé de faire en sorte, avec nos partenaires, que soient prises par l'O.N.U. des sanctions globales d'une portée jamais atteinte auparavant. C'est chose faite depuis le 6 août et une nouvelle étape considérable a été franchie en ce sens avant-hier.

La solidarité européenne n'a pas manqué de se manifester dans le même temps. C'est à douze Européens qu'ont été prises des attitudes de particulière fermeté. C'est à l'initiative de la France que les neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale se sont réunis mardi dernier, en invitant à titre d'observateurs nos partenaires européens non membres de l'U.E.O., seule enceinte européenne compétente en matière de défense et de sécurité. Tous ont parlé d'une seule voix pour mettre en œuvre une coordination de leurs actions militaires sur le terrain.

Dans les heures graves que nous vivons, un aspect positif s'est au moins dégagé qu'il ne faudra pas oublier : jamais, sans doute, la communauté internationale n'a réagi avec autant d'unité et l'O.N.U. avec autant de détermination. Jamais non plus l'Europe n'aura été aussi rapide à se montrer solidaire et soudée.

C'était le fait de beaucoup de gouvernements qui, à l'instar des nôtres, avaient soutenu l'Irak lorsqu'il luttait contre la puissance hégémonique d'alors, pour empêcher le monde arabe d'en être submergé. Aujourd'hui, ils se retournent contre celui qu'ils ont aidé hier, et je prétends que dans les deux cas ils ont raison : ce n'est pas eux qui ont changé, c'est l'attitude de l'Irak qui s'est retournée.

Sur le terrain, la France a mobilisé un dispositif militaire important, le second par les moyens mis en œuvre après les Etats-Unis : outre le groupe aéronaval, la France dispose sur place de onze bâtiments de la marine nationale, auxquels s'ajoutent deux avions de patrouille maritime basés à Djibouti.

Le *Clemenceau* et son escorte - le croiseur antiaérien *Colbert* et le pétrolier ravitailleur *Var* - feront mouvement vers le Golfe dès demain. Le *Clemenceau* a été gréé en porte-hélicoptères, version choisie pour sa souplesse d'emploi et la capacité d'actions terrestres. Nous gardons la possibilité d'envoyer le porte-avions *Foch* si cela apparaissait nécessaire.

Nous disposons d'autre part en réserve de forces stationnées à proximité - 4 000 hommes - et nous sommes en train de déployer dans les Emirats arabes unis un escadron de reconnaissance du premier régiment de hussards parachutistes et deux unités de défense aérienne.

Enfin, la France apporte son aide et son soutien à plusieurs pays du Golfe : Arabie Saoudite, Emirats, Qatar, Oman.

Les missions de nos forces sont au nombre de quatre : contrôle de l'embargo, soutien aux Etats de la région menacés, dissuasion et protection de nos ressortissants.

S'agissant de l'application de l'embargo, nous avons accepté une coordination sur zone, destinée à accroître l'efficacité de l'action. Les forces demeurent naturellement sous leur commandement national et gardent la maîtrise de leurs missions.

En France même, le ministère des affaires étrangères a renforcé les moyens mis à la disposition des familles des otages pour tenter de les informer. C'est une tâche difficile puisqu'à la rareté des informations précises s'ajoute l'angoisse légitime des familles. Croyez bien, en tout cas, que, même si nous ne savons pas tout, du moins nous disons tout ce que nous savons.

Sur le plan politique, le Président de la République et nous-mêmes croyons qu'il est de l'intérêt du pays que toutes les forces qui le représentent puissent avoir accès aux mêmes informations que le Gouvernement et aux analyses qui s'en déduisent. C'est pourquoi je suis disposé, si les groupes parlementaires le souhaitent, à ce que chacun d'eux désigne une ou deux personnes de son choix pour participer, toutes les quarante-huit heures par exemple, à des réunions au cours desquelles je les tiendrai fidèlement informés de tous les aspects de la situation, sans préjudice de toute autre réunion qui pourrait être utile. Si j'en étais empêché, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, recevrait délégation à cet effet.

Sachez, en outre, que le Président de la République et le Gouvernement sont disposés, si l'évolution de la situation d'ici au 2 octobre le rend nécessaire, à vous réunir à nouveau, à tout instant, de sorte que la représentation nationale soit étroitement associée à tout ce que la France entreprend.

Sur le plan économique, enfin, la position du Gouvernement est de n'être ni alarmiste ni imprévoyant.

Trop de paramètres manquent encore pour évaluer précisément les conséquences économiques de la crise. Mais deux choses sont d'ores et déjà certaines : le renchérissement de la facture pétrolière et le risque d'inflation. Elles ne pourraient qu'être néfastes si elles n'étaient pas prises en compte rapidement ; elles seront moins douloureuses si nous réagissons vite, dès que tous les paramètres seront connus et analysés.

Entre le choc passager et la crise durable, entre le renchérissement du prix des matières premières et son envolée incontrôlable, nul ne sait ce qui prévaudra et c'est pourquoi il nous faut tout envisager.

Des experts du Gouvernement, des syndicats, des entreprises travaillent en commun sur tous les scénarios. Nous attendons leurs conclusions et vous les connaîtrez aussitôt.

Nous ferons en sorte de n'être pas pris au dépourvu. D'ores et déjà, le blocage des marges sur les prix des produits pétroliers s'est avéré nécessaire. D'autres mesures difficiles le seront sans doute. Nous les prendrons sans hésiter, pour ne pas rendre indispensables des décisions ultérieures plus difficiles encore faute d'avoir réagi assez vite.

Nous espérons n'en avoir nul besoin, mais il serait irresponsable de ne pas l'envisager.

Mesdames et messieurs, à beaucoup, le Moyen-Orient paraît loin. Mais l'imbrication des affaires du monde a aboli toutes les distances.

Les intérêts majeurs du monde, de l'Europe et de la France sont aussi directement en cause là-bas qu'ils pourraient l'être à nos propres frontières.

Nous le savons tous ici. Tous, il nous faut l'expliquer aux Français.

Notre pays a vécu bien des heures dramatiques. Il n'est pas dans les moyens du premier venu de le faire reculer ou plier.

Mais il est en même temps de notre devoir de songer déjà aux suites, de penser au moment où cette crise sera derrière nous, quelles qu'en soient la date et les conditions.

Une politique de paix doit s'attacher à dissoudre à temps les causes de conflit.

La question palestinienne, depuis toujours, est une blessure pour les Arabes, une blessure douloureuse, lancinante, une blessure que nous comprenons.

Sur ce sujet aussi le Conseil de sécurité a voté des résolutions. Et nous devons avoir le courage de reconnaître que, pour le moins, la communauté internationale n'a pas fait preuve d'une ardeur égale dans la poursuite de leur mise en œuvre.

M. Robert Vizet. Eh oui !

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Une remarque de même nature pourrait être faite concernant le Liban, auquel nous, Français, sommes si profondément attachés.

La deuxième cause d'instabilité sur laquelle joue Saddam Hussein avec cynisme réside dans le sous-développement d'une grande partie du monde arabe. Je ne songe pas ici à l'Irak lui-même, deuxième producteur mondial de pétrole, mais, nous l'avons souvent dit et répété, la misère engendre la haine, qui conduit à la guerre. Un Arabe sur deux a moins de dix-neuf ans, et combien d'entre eux peuvent échapper au désarroi quand ils envisagent leur avenir ? Et il faudrait être sourd pour ne pas entendre, dans les fracas de la crise, des appels légitimes. Il nous faut, dès maintenant, réfléchir aux réponses, et qu'elles soient à la hauteur de la demande.

Au-delà, depuis l'évolution récente et considérable de l'Est, il faut avoir conscience de ce que nous vivons dans un monde nouveau. D'un côté, un conflit généralisé est beaucoup moins plausible, et c'est heureux. D'un autre côté, en revanche, des affrontements locaux sont plus plausibles et menaçants. En perdant en ampleur, les hypothèses de guerre gagnent en probabilité.

Mais, dans le même temps, et pour la même raison, la communauté internationale sort de quarante-cinq ans de paralysie. Désormais, les agresseurs potentiels ne pourront plus compter avec certitude sur les divisions internes du Conseil de sécurité pour agir en toute impunité.

L'Organisation des Nations unies est peut-être en passe de devenir l'autorité qu'elle avait vocation à être.

Mais, pour l'immédiat, c'est la crise qui l'emporte.

La cohésion nationale ne peut se trouver que dans la fidélité à nos valeurs communes et dans le souci constant de nos compatriotes menacés.

Mesdames et messieurs, aucun d'entre nous n'est belliciste, et nous savons bien qu'il n'y a pas de guerre fraîche et joyeuse. Aucun d'entre nous n'envisage sans appréhension l'hypothèse même d'un recours à la force armée. Aucun d'entre nous ne l'a voulu ou ne le veut. Mais nul non plus ne se dérobera à la situation créée par d'autres, s'il n'y a décidément aucun moyen de faire autrement dans le respect de nos principes.

Vous savez pouvoir compter sur la longanimité, la sagesse et la résolution du Président de la République.

Il sait pouvoir compter sur le dévouement, la disponibilité et la solidarité sans faille du Gouvernement.

Et tous, au-delà des inquiétudes légitimes de chacun, au-delà des interrogations sur les suites à moyen et long terme, nous savons pouvoir compter sur la cohésion des élus de la nation dans l'épreuve que le monde traverse.

Nous surmonterons cette crise comme notre pays les a surmontées toutes en demeurant toujours lui-même, en sachant faire entendre ici et ailleurs certaine voix qui est propre à la France. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes. - Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Lejeune.

M. Max Lejeune. Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons tous écouté avec beaucoup d'émotion le message de M. le Président de la République et le discours lu dans notre assemblée par M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

La remarque que je tiens à faire en cet instant pourra paraître insolite, mais j'estime, avec certains de mes amis, que le débat, tel qu'il a été organisé par la conférence des présidents, va manquer d'ampleur.

En effet, la conférence des présidents a limité à dix-huit minutes l'intervention des orateurs. Or je pense qu'en la circonstance, alors que la nation tout entière est attentive aux propos qui vont être tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat, elle sera sans doute déçue par l'insuffisance des commentaires formulés par les membres du Parlement.

Ce temps de parole de dix-huit minutes est insuffisant. C'est pourquoi, tout à l'heure, à propos des conclusions de la conférence des présidents, j'ai parlé d'un « simulacre de débat ». Le débat sera peut-être intense, mais il sera limité. C'est regrettable quand il s'agit de faire comprendre à la nation ce qui se passe et quel va être son destin dans le monde. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. Monsieur Lejeune, la critique que vous avez formulée a été présentée à la conférence des présidents et celle-ci s'est prononcée par un vote.

De toute façon, mon cher collègue, le temps de dix-huit minutes que vous avez évoqué ne concerne que votre groupe et non pas l'ensemble des intervenants.

Soyez tranquille : le débat durera assez longtemps car il y a beaucoup à dire cet après-midi !

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, nous venons d'entendre, dans un silence qui soulignait l'attention de notre assemblée, le message de M. le Président de la République, puis la communication du Gouvernement.

Voici - je ne parle que sous ma responsabilité mais j'assume celle-ci avec la confiance d'une majorité d'entre vous, mes chers collègues - les premières réflexions que m'inspirent ces deux déclarations.

Considérons tout d'abord les faits : la France est placée, de par la situation actuelle et la décision du Président de la République, mise en œuvre par le Gouvernement, devant les risques militaires et économiques d'une guerre située au Moyen-Orient, laquelle, pour régionale qu'elle soit, n'en comporte pas moins des répercussions mondiales. Chacun d'entre nous, je pense, en cet instant, est bien persuadé que l'avenir comporte plus d'incertitudes que d'assurances.

Aujourd'hui, le Parlement est saisi. Le Sénat - permettez-moi de le rappeler - a préparé sa réflexion sur ces événements, notamment lors de l'audition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qu'a faite votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, élargie, grâce à la décision du président du Sénat, aux vice-présidents de notre assemblée, aux présidents des commissions et de tous les groupes politiques.

En premier lieu, je tiens à saluer le courage de nos soldats partis pour la région du Golfe, la détermination de nos diplomates prisonniers d'un régime hors la loi, la dignité dans l'épreuve de nos compatriotes traités comme des otages.

Mes chers collègues, à peine la guerre froide s'achevait-elle par l'annonce du dégel entre l'Est et l'Ouest, à peine la paix, à l'ombre de l'atome, laissait-elle luire enfin l'espoir de la détente, que les Etats d'Europe, lassés de l'effort militaire, envisageaient aussitôt d'en réduire l'ampleur.

Fallait-il au contraire maintenir cet effort devant les risques potentiels de nouveaux conflits ? Plus abruptement : la tension Nord-Sud allait-elle relayer en termes de violence ou de péril de violence la tension Est-Ouest ? Si je rappelle ce dilemme, c'est qu'il fut l'objet du débat qui eut lieu au Sénat peu de jours avant la fin de la dernière session de printemps.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette occasion la majorité des membres de notre assemblée proposa, dans sa sagesse, de maintenir l'effort national au niveau indispensable de sécurité proposé par le Gouvernement précédent et massivement adopté, alors, par le Parlement dans la loi de programmation militaire.

En contradiction avec notre conception, le Gouvernement actuel, j'ai le devoir de le rappeler en cet instant, aurait envisagé la réduction du budget militaire. Il s'est même trouvé, dans les rangs de la majorité présidentielle, des personnalités assumant de hautes responsabilités pour réclamer que soient distribués d'urgence « les dividendes de la paix ». Où sont aujourd'hui les dividendes de la paix ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Héliène Luc. Il faudra bien y arriver !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Le ministre chargé de la défense acceptait alors le recul de ses crédits. Il est vrai que les sympathies qu'il avait exprimées, même après la fin de la guerre entre l'Irak et l'Iran, dans d'inoubliables déclarations en faveur de l'Irak, ne pouvaient, je le suppose, que nourrir sa résignation. On peut juger ce qu'il en reste aujourd'hui ! (*Mouvements divers.*)

Cependant, nous savons maintenant que, depuis six mois, l'Irak avait multiplié, parfois par cinq ou six, ses importations de précaution pour constituer des réserves. Cette information m'a été confirmée en Inde lors de la récente mission que j'y ai accomplie.

Mais - situation étrange - à ma connaissance, aucun renseignement ne put troubler la torpeur des Etats. La France fut réveillée en plein été par le fracas des armes de l'Irak, qui envahit le Koweït et en proclama l'annexion.

Dès lors, la première question que j'adresse au Gouvernement - et je me réjouis que M. le ministre du budget soit là pour l'entendre - a un caractère préalable : le budget des armées pour l'an prochain va-t-il rester en deçà des nécessités de fonctionnement et d'équipement ou va-t-il bénéficier d'une révision en hausse ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Héliène Luc. C'est indécent, monsieur le président !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. La France ne peut laisser ses armées démunies. (*Exclamations sur les travées socialistes*) et leur demander dans le même temps de se tenir prêtes au combat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Raymond Courrière. C'est grotesque !

M. Jacques Bialski. C'est triste !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Ma détermination à ne rien dire qui puisse gêner le Gouvernement devant l'implacable « logique de la guerre » - l'expression n'est pas de moi - qui s'est établie au Moyen-Orient ne pouvait, dans les responsabilités que j'exerce au Sénat, m'empêcher de formuler cette interrogation, qui se posera à nouveau à l'occasion de l'examen du budget. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean Garcia. Et l'interrogation sur la paix ?

M. Robert Vizet. Faites la paix, pas la guerre !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Nous n'ignorons pas, mes chers collègues - je me tourne vers ceux qui protestent - les difficultés économiques de la France, ni leur aggravation prévisible ; mais - nous sommes nombreux à le penser - la France ne peut baisser sa garde au moment où elle entre, selon la formule même du chef de l'Etat, chef des armées, dans les risques de la « logique de la guerre ».

M. Marc Lauriol. Très bien !

Mme Héliène Luc. Va-t-en-guerre !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Face à l'attaque de l'Irak, l'attitude du Gouvernement de la France, sous le coup de la première surprise que j'ai évoquée voilà un instant, m'a paru - je l'ai dit à l'époque - tardive et quelque peu ambiguë.

Au moment où nos alliés américains et britanniques n'hésitaient pas à engager leurs forces, notre Gouvernement a préféré prendre du temps et paraître croire à un arbitrage du conflit par les pays arabes. Peut-être fallait-il en admettre au départ la fragile éventualité...

Pour ma part, dans un communiqué rendu public dès le 10 août dernier, sitôt après avoir rencontré, sur son invitation, M. le Premier ministre, je retenais, en la regrettant, la vraisemblance de l'échec du sommet arabe réuni au Caire.

En tout état de cause, la tentative d'arbitrage arabe a eu le mérite d'éviter le soulèvement général des masses populaires à l'appel de Saddam Hussein, invoquant la guerre sainte par l'effet d'une surprenante conversion.

Les dirigeants des Etats arabes modérés surent déjouer cette manœuvre. Nous saluons leur clairvoyance.

Que pouvait, que devait faire la France devant cette situation, devant cette impuissance à arbitrer, mais aussi devant cette détermination d'une majorité d'Etats arabes décidés à s'efforcer de contenir le développement de la violence ?

Pour ma part, connaissant les orientations de notre commission des affaires étrangères et des forces armées, je proposais, dès le 10 août, que la Communauté européenne des Douze s'affirmât politiquement et proposât à l'O.N.U. de constituer une force militaire d'interposition capable de contenir l'expansion de l'Irak et de nature à ne manifester ni allégresse belliqueuse ni, ce qui serait pire encore, résignation munichoise devant un Etat tyrannique et terroriste.

Pourquoi l'Europe ? Pourquoi l'O.N.U. ?

L'Europe, pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle avait enfin l'occasion de manifester sa réalité et son unité face à un conflit international qui la visait.

L'Europe, parce qu'elle bénéficie de longues relations avec les pays arabes, qu'elle entend préserver en les nourrissant de son amitié dans l'épreuve.

L'Europe, parce qu'elle est plus tributaire du pétrole arabe que l'Amérique.

L'Europe, parce qu'elle est rendue plus fragile que l'Amérique en tant que communauté de pays industriellement développés.

L'Europe, parce qu'il est important que la riposte à l'Irak n'apparaisse pas, aux yeux des peuples arabes, comme un acte isolé des Etats-Unis d'Amérique.

L'Europe, enfin, parce que son engagement peut permettre de ne pas laisser aux Etats arabes le seul choix entre la protection américaine ou la soumission à l'expansion irakienne.

Cette opinion ne nous conduit pas à méconnaître, bien au contraire, la courageuse décision du président des Etats-Unis. Sans elle, et sans lui, aucune solution convenable à la crise du Golfe ne serait plus envisageable. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Mme Héliène Luc. C'est la « logique de la guerre » !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est sa force qui, aujourd'hui, nous laisse espérer le retour au droit.

Vous me permettrez également de relever, mes chers collègues, la valeur des initiatives des gouvernements antérieurs de la France, qui ont su convaincre les Français de se doter de centrales nucléaires...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... pour produire de l'électricité et développer une pratique d'économie de l'énergie.

Cet effort ne doit pas être oublié, et sans doute le Gouvernement songera-t-il à le prolonger. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Je relève également - en l'inscrivant à votre actif, monsieur le ministre des affaires étrangères - le fait que l'actuel Gouvernement a tenté de réaliser une première solidarité de l'Europe de la défense face à la crise en suscitant un utile réveil - j'allais dire une « résurrection » - de l'U.E.O. Puisse-t-il préluder à un effort plus durable et plus construit de défense commune de l'Europe !

L'Europe et l'O.N.U. sont donc, à partir de la résolution américaine, les deux structures aptes à dessiner les moyens de résoudre la crise que le monde traverse.

Pourquoi ai-je proposé que l'appel de la France à l'Europe soit lié à l'appel de l'Europe à l'O.N.U. ? Parce que, désormais, l'O.N.U. peut « mondialiser » la force du refus opposé à l'Irak et isoler ce pays sur la scène internationale.

L'appel à l'O.N.U. est, en outre, devenu efficace depuis la fin de la guerre froide. Cette mutation lui donne les moyens de sa nouvelle vocation. Aussi longtemps que l'entente qui s'établit entre les cinq Grands s'affirmera pour régler les conflits régionaux, qui profiteraient naguère encore de leurs antagonismes, l'O.N.U. ne sera plus, selon un mot célèbre, un « machin ». Le machin peut devenir une machine, une machine dotée de la force au service du droit, une machine de paix.

J'ai donc apprécié la riposte française à l'Irak en fonction de la conjonction des objectifs dirigés vers l'unité politique de l'Europe face à la crise irakienne et l'action de l'O.N.U. pour rétablir la paix au Moyen-Orient dans le respect du droit.

Le Président de la République, dans la plénitude de ses pouvoirs constitutionnels de chef d'Etat et de chef des armées, a finalement choisi cette orientation qui, sur l'essentiel, rejoint nos analyses et nos suggestions.

Cette convergence des opinions sur la contribution de la France au rétablissement de l'ordre est salutaire, parce qu'elle doit reposer sur un principe essentiel, celui de la solidarité. Et la solidarité entre les alliés est pour moi fondamentale dans cette affaire.

Certes, une certaine précipitation américaine pouvait comporter des risques ; mais, je l'ai dit, elle a été la seule riposte réelle et efficace. C'est la rapidité et la puissance du déploiement américain - et rien d'autre - qui ont, dans un premier temps, permis d'enrayer l'extension des annexions projetées par le dictateur de Bagdad.

Dans l'application concrète de l'embargo, dans les actions militaires qui pourraient être rendues nécessaires par la violation des représentations diplomatiques au Koweït et par les menaces qui pèsent sur les ressortissants occidentaux sur place, mais aussi dans la défense de l'intégrité territoriale de pays comme la Jordanie et Israël, la France doit se comporter en allié et en pays d'avant-garde de la sécurité de la Communauté européenne.

Quand l'enjeu - c'est là évidemment le point crucial pour beaucoup d'entre nous - concerne la guerre et la paix, l'union des Français sur l'essentiel doit l'emporter, le temps de la crise, sur les clivages qui demeurent dans le domaine de la politique intérieure.

Quand il s'agit de servir la France en danger, il n'y a plus place, pendant l'épreuve, pour des divisions qui l'affaibliraient. Au combat, les Français, d'où qu'ils viennent, sont ensemble.

J'écarterai donc de cette discussion, après avoir fait la remarque qui s'imposait sur les crédits de nos armées, tout ce qui pourrait faire tort à l'union des Français en un moment aussi grave. Je constate d'ailleurs que ne s'en séparent que les extrémistes, qui, une fois de plus, se rejoignent dans leurs contradictions.

L'essentiel, monsieur le ministre des affaires étrangères, est bien l'union des esprits, mais il appelle aussi l'accord dans l'action, et d'abord, puisque nous en sommes là, dans l'action militaire.

Lorsque je me suis rendu, à Toulon, à bord du *Clemenceau*, la veille de son départ pour Djibouti et le Golfe, j'ai été frappé - j'en ai fait part, à l'époque - par la décision politique qui a fait de ce porte-avions un porte-hélicoptères. Dès lors, son efficacité militaire ne pouvait exister qu'en s'intégrant dans un dispositif militaire plus large et plus puissant qui, compte tenu de la situation, ne pouvait être que le dispositif militaire américain s'établissant en Arabie Saoudite et, depuis, ailleurs.

M. Robert Vizet. Bien sûr !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Dès cet instant, il apparaissait que la présence française, quelles que soient les querelles sémantiques sur les mots « embargo » et « blocus », pourrait passer de l'embargo à ce qu'il est devenu grâce à la décision de l'O.N.U., à savoir la contrainte par la force, pour ne pas prononcer jusqu'au bout le mot « blocus », qui me paraît contenu dans l'expression « contrainte par la force au respect de l'embargo ».

Sur ce point, nous vous donnons notre plein accord, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Ainsi donc, après une période d'attente, que vous appellerez sans doute « d'observation » - j'y ai pris ma part - en tout cas d'éclaircissement par la voie diplomatique, la France

a pris le parti de la fermeté. Je m'en réjouis, je m'en félicite : il y va de l'honneur de notre pays ; il y va aussi - je le dirai, dans un instant, avant de conclure - de notre intérêt national.

Si ce point de vue vous paraît juste, mes chers collègues, il convient, pour tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la nation, de faire bloc : faire bloc pour refuser le chantage d'une dictature qui, en Irak, a pris le visage de la tyrannie et dont le comportement demeure imprévisible tant il échappe à toutes les règles de la rationalité ; faire bloc également pour ne négliger aucune chance de négociation dès lors qu'elle apparaîtrait dans des conditions sérieuses et respectueuses du droit.

Le délire de la violence - nous le savons depuis la Seconde Guerre mondiale - est sans limites.

Je ne peux pas, même si le terme et la chose sont atroces, ne pas évoquer le terrorisme, qui est l'une des armes barbares auxquelles la France risque d'être exposée. Ce risque, il convient, à mon avis, de l'intégrer dans nos prévisions et dans nos précautions.

Il ne peut être affronté que grâce à un puissant renforcement de la défense du territoire, dont on parle trop peu. Déjà faibles en temps de paix, les effectifs et les moyens de la défense du territoire sont inadaptés à la logique de guerre de nos adversaires. La mobilisation de nos ressources doit être portée à la hauteur de ce risque : ouvrages du génie civil, usines, ports, centrales nucléaires, pour ne citer que quelques exemples qui viennent immédiatement à l'esprit, sont des cibles, parmi d'autres, qui appellent d'urgence une protection nationale.

J'ajoute que, si cet effort venait à être insuffisant, les pires risques de désordre, de violence intérieure risqueraient de surgir. La défense du territoire concerne autant la sécurité publique que la sûreté des personnes.

Je tenais à solliciter votre attention, messieurs les ministres, sur cet aspect crucial du problème.

Ma deuxième interrogation à l'adresse du Gouvernement concerne donc l'ampleur de l'effort qu'il entendra développer pour assurer la sécurité du territoire.

Les Français doivent être appelés à cet effort pour surmonter l'épreuve et avoir confiance en eux-mêmes. A cet égard, l'opposition nationale donne l'exemple, je crois. Elle demande que le discours de fermeté tenu, mardi dernier, par M. le Président de la République soit suivi d'actes par le Gouvernement, qu'il s'agisse de la défense intérieure ou extérieure de notre pays. Le rôle de l'opposition, sans être limité à ce domaine, sera d'y veiller très attentivement.

L'action la plus urgente doit tendre à une mobilisation morale des Français. Le message de M. le Président de la République que nous venons d'entendre y contribuera, je l'espère.

A cette fin de mobilisation des esprits et de résolution des Français, le mobile de résistance à l'Irak se fonde - la déclaration du Gouvernement y est revenue à bon droit - sur les droits de l'homme et la liberté des nations. Les Français, bien sûr, y souscrivent ; ce sont les valeurs de notre civilisation.

Mais, sans me permettre de donner un conseil, il me semble nécessaire d'ajouter, d'une manière plus accentuée, au rappel indispensable et fondamental de ces valeurs morales qui guident les démocraties de liberté deux autres mobiles qui doivent retenir passionnément l'attention des Français parce qu'ils concernent leur vie : le pétrole et l'atome.

Si cet Etat de dictature qu'est l'Irak ajoutait à son potentiel national les richesses pétrolières du Koweït et de l'Arabie Saoudite, il deviendrait le propriétaire de 40 p. 100 des ressources mondiales de pétrole. Est-ce acceptable ? Le dit-on assez aux Français ?

Un tel pouvoir permettrait de dicter le contingent et le prix des pétroles exportés. Il ferait du maître de l'Irak le maître imprévisible de l'économie mondiale, qu'il s'agisse des pays sous-développés, des pays en voie d'émergence aux échanges commerciaux ou des pays industriellement développés.

La France, qui ne s'est pas encore remise des deux chocs pétroliers qu'elle a connus, verrait annulés ses efforts, d'ailleurs encore très insuffisants, pour la restauration de l'investissement et la reconquête de l'emploi.

Enfin, l'autre menace - à mes yeux, on en parle trop peu - qui s'attache à l'impérialisme irakien, c'est celle de l'arme nucléaire, dont l'Irak disposera, pour la poursuite de ses ambitions, dans un délai de deux ans ou, selon d'autres

experts, de trois ou quatre ans. Je souhaiterais que cette information, si elle est fondée, soit mieux connue des Français.

Mme Hélène Luc. C'est toutes les armes atomiques qu'il faut interdire ! (*Murmures sur les travées du R.P.R.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Ainsi, la morale internationale, l'intérêt national et la sauvegarde de la paix commandent de briser l'élan hégémonique de cette dictature qui s'établit au Moyen-Orient. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E.*)

C'est la force qui, seule, peut ouvrir les chances de la négociation. Ces chances de négociation, nous ne les perdons pas de vue, mais elles ne pourront apparaître qu'après le retrait du Koweït des troupes irakiennes. La négociation ne pourra s'engager que sur les bases du droit déterminées par le Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Les dictatures, nous le savons, mes chers collègues - les plus anciens d'entre nous, en tout cas, en ont vécu la tragédie - ne s'ouvrent à l'esprit des négociations qu'après que leurs violences ont été mises en échec par la puissance d'une force qui équilibre la leur. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Le temps des arrangements, dont il ne faut jamais désespérer, ne s'ouvrira qu'après le temps de la fermeté et du courage.

Devant la violence, la diplomatie seule serait impuissante ; sans la diplomatie, la violence seule pourrait être aveugle. A nous de mettre la force politique et militaire des démocraties au service du droit.

Votre commission, mes chers collègues, qui a reçu de vous une double compétence sur les affaires extérieures et les forces armées, dans la très grande majorité de ses membres, a cru devoir porter devant vous la charge d'en appeler au respect de ces principes.

Aujourd'hui, le Parlement n'est pas appelé à se prononcer par un vote. Peut-être faut-il le regretter ! En tout cas, il aura l'occasion de se prononcer par des votes lors de l'examen du prochain projet de budget de l'Etat, au cours de la prochaine session ordinaire.

Nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, que l'avertissement, même quand il a tenté, comme le mien, d'être chargé de compréhension, sans exclure la rigueur, soit entendu par le Gouvernement. Ce soir, nous en apprécions les intentions ; nous le jugeons sur ses décisions. (*Applaudissements prolongés sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 41 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 33 minutes ;

Groupe socialiste : 32 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 28 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 18 minutes ;

Groupe communiste : 16 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 12 minutes.

Je précise toutefois que la présidence saura faire preuve de souplesse dans l'application de ces temps de parole.

La parole est à M. Estier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, étant le premier orateur à m'exprimer au nom des groupes de cette assemblée, je veux d'abord dire combien nous apprécions que le Président de la République ait pris la décision de convoquer le Parlement en session extraordinaire, rehaussée par le message solennel qu'il nous a adressé.

Je veux dire aussi combien nous apprécions votre présence ici, monsieur le ministre d'Etat, vous qui, ces dernières semaines, avez conduit avec talent et efficacité l'action décidée par le Chef de l'Etat et le Gouvernement.

J'ajoute que mes collègues et moi-même sommes sensibles à l'affluence particulière des membres du Gouvernement, que nous remercions de leur présence.

L'action de la France, je n'ai pas besoin de le dire, les socialistes l'approuvent totalement. Mais, contrairement à d'autres situations, ils ne sont pas les seuls. A en croire les sondages, les trois quarts des Français l'approuvent également, et j'ai pu constater, lorsque vous êtes venu en exposer les détails, la semaine dernière, devant notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; monsieur le ministre d'Etat, que beaucoup de questions vous ont été posées, mais qu'aucune critique véritable n'a été exprimée. Je m'en félicite.

Dans les jours qui ont suivi l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes, dans la nuit du 2 août dernier, certains ont cru déceler des ambiguïtés dans la politique de la France.

Je ne crois pas que cela ait correspondu à la réalité et je m'incris ici en faux - il me le permettra - contre ce que vient de dire à ce sujet M. le président de la commission des affaires étrangères du Sénat. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées de l'union centriste.*)

C'est aussitôt après le coup de force irakien que la France l'a dénoncé de la façon la plus catégorique et a immédiatement travaillé - vous en avez été, monsieur le ministre d'Etat, l'artisan inlassable - à organiser une réaction coordonnée de la communauté internationale, au sein de la Communauté des Douze d'abord, et, d'une façon plus particulièrement active, au sein de l'Organisation des Nations unies.

La France n'a cessé à aucun moment d'être solidaire de l'action entreprise, au premier chef par les Etats-Unis, pour organiser une riposte militaire au coup de force irakien. Toutefois, elle a voulu - et elle a agi en conséquence - que cette riposte ne soit pas seulement celle des Américains mais qu'elle soit bien celle des Nations unies : c'est dans ce cadre qu'elle a dépêché ses propres forces militaires, dont je salue au passage tous ceux qui la composent. C'est en grande partie grâce aux initiatives françaises que les Nations unies se sont mobilisées et que le Conseil de sécurité a pu adopter, depuis le 2 août, cinq résolutions d'une extrême importance - j'y reviendrai dans un instant.

Le Président de la République a parfaitement résumé cette action à l'issue du conseil restreint du 21 août en disant que la démarche française « consiste non pas à précéder les décisions du Conseil de sécurité mais à les suivre au plus près ». C'était la seule façon, a encore souligné le Président de la République, de rassembler dans une action commune toutes les nations qui condamnent les agissements de l'Irak mais qui n'ont pas forcément les mêmes motivations que les Etats-Unis d'Amérique.

Assurer la solidarité internationale a donc été et demeure la préoccupation maîtresse de la France dans cette crise, qu'il s'agisse de l'application de l'embargo contre l'Irak et des contraintes qui s'imposent pour que cet embargo ait un sens - peut-être, monsieur le ministre d'Etat, pourrez-vous nous donner plus de précisions sur ce point - ou qu'il s'agisse de la situation des citoyens français retenus en otages en Irak ou au Koweït et à propos desquels il a été fait justice des rumeurs de source américaine selon lesquelles le Gouvernement français aurait songé à engager des négociations séparées.

J'exprime, au nom de mon groupe, à toutes ces personnes retenues dans des conditions inadmissibles notre solidarité la plus complète et l'espoir qu'elles retrouvent très bientôt leurs familles. De même, nous exprimons notre reconnaissance au personnel diplomatique français en poste à Bagdad et au Koweït, personnel qui fait face à la situation avec beaucoup de dévouement et de courage.

Priorité à la solidarité donc mais priorité aussi à la diplomatie. En effet, si le déroulement des événements depuis le 2 août a fait que l'on est entré dans ce que le Président de la République a appelé une « logique de guerre », nous n'avons jamais abandonné l'espoir que la diplomatie finisse par prévaloir, et non pas une diplomatie de capitulation. Vous avez eu raison, monsieur le ministre d'Etat, d'affirmer dans une récente interview que « le Koweït ne sera pas les Sudètes car nous avons refusé le rendez-vous de Munich ». Cette fois, la communauté internationale a réagi avec fermeté, rapidité et unanimité.

C'est bien cette réaction qui aura peut-être - on ne peut pas encore, hélas ! en être assuré - évité un affrontement sanglant qui, voilà deux semaines, paraissait difficilement évi-

table. En effet, cette réaction a montré à Saddam Hussein qu'il s'était trompé en pensant que l'annexion du Koweït serait pour lui une simple formalité.

En s'emparant du Koweït, Saddam Hussein a en effet commis une très grave erreur d'appréciation sur l'état actuel des relations internationales. Dans son délire mégalomane, il pensait ne défier que les Etats-Unis d'Amérique, dénoncés une fois encore comme les gendarmes du monde et contre lesquels il lui paraissait facile de mobiliser l'opinion publique de l'ensemble des pays arabes au nom d'une guerre sainte dont il est d'ailleurs bien mal placé pour en être le prophète.

Ce dernier n'a pas mesuré l'évolution qui s'est produite dans les rapports entre les deux superpuissances et que l'on doit, pour une large part - je tiens à le dire - à l'action du président Mikhaïl Gorbatchev.

Le conflit actuel, s'il s'était produit voilà cinq ou six ans, aurait vu s'affronter sinon sur le terrain du moins dans les organisations internationales, les Etats-Unis et l'Union soviétique, comme cela s'est produit si souvent dans le passé.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Claude Estier. De cet affrontement, qui aurait entraîné la division du monde en deux camps et la paralysie des Nations unies, Saddam Hussein aurait évidemment tiré parti !

Désormais, tout est changé. Dès le premier jour, Washington et Moscou ont dénoncé ensemble l'agression contre le Koweït et, aux Nations unies, l'Union soviétique n'a cessé de coopérer étroitement avec l'ensemble des Occidentaux, ce qui a permis, pour la première fois depuis que l'O.N.U. existe, l'adoption sans opposition d'une série de résolutions d'action du Conseil de sécurité jusqu'à celle qui a été votée samedi dernier autorisant l'emploi de la contrainte armée pour faire respecter l'embargo contre l'Irak.

Saddam Hussein peut toujours affirmer qu'il tient ces résolutions pour nulles et non avenues, il n'en reste pas moins qu'il est aujourd'hui totalement isolé, qu'il ne peut pas se contenter, comme il l'a cherché, de faire jouer la fibre anti-américaine qui existe, nous le savons, dans plusieurs pays arabes, qu'il s'agit non pas d'un conflit entre l'Irak et le « démon américain » - encore moins, vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, d'un conflit Nord-Sud - mais d'une situation, complètement nouvelle, où la solidarité internationale a placé l'Irak au ban des nations.

Le fait même que Saddam Hussein ait invité le secrétaire général des Nations unies à le rencontrer peut être le signe que le président irakien ne se sent plus tout à fait assuré dans son aventure.

Nous faisons confiance à M. Perez de Cuellar, qui a déjà manifesté une grande intelligence dans l'apaisement de plusieurs conflits, pour vérifier jeudi, quand il rencontrera le ministre des affaires étrangères irakien, s'il s'agit, comme c'est fort possible, d'une nouvelle manœuvre ou d'une tentative sérieuse pour trouver une porte de sortie.

Nous savons aussi que le Gouvernement français sera vigilant sur ce point et qu'il agira sans faiblesse pour que Saddam Hussein ne puisse en aucun cas tirer bénéfice de la situation qu'il a créée par son coup de force au Koweït.

Je voudrais maintenant exprimer deux réflexions qui se situent d'ailleurs sur deux plans différents.

La première est pour faire justice d'un argument employé par les dirigeants irakiens et aussi par certains intellectuels musulmans qui voient en Saddam Hussein une sorte de nouveau Nasser combattant pour la liberté des peuples arabes contre les féodalités. Ceux-là nous disent : « Nous ne comprenons pas que vous, occidentaux, vous vous mobilisiez pour l'émir du Koweït, dont la fabuleuse fortune, tirée du pétrole et dépensée sans compter dans des lieux de jeux ou de plaisirs, est une insulte à la misère de dizaine de millions d'hommes et de femmes de la région. »

Mais le problème n'est pas celui-là, vous le savez comme moi, mes chers collègues. Ce contre quoi a réagi unanimement la communauté internationale est une inadmissible violation du droit international à la faveur de laquelle un Etat s'arroge tout seul le droit de faire disparaître de la carte un Etat voisin, plus faible que lui. Un Etat issu du colonialisme ? Sans doute. Mais qu'en est-il de l'Irak lui-même ? De toute manière, ce ne peut être une justification. Si le droit international n'avait pas en quelque sorte entériné, en

Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs, les frontières des Etats devenus indépendants telles qu'elles avaient été fixées à l'époque coloniale, il n'y aurait aujourd'hui aucune règle possible pour assurer la stabilité entre les nations.

Quel que soit son régime - nous ne le soutenons pas - le Koweït est un Etat indépendant et l'Irak, qui avait d'ailleurs reconnu son indépendance, n'a aucun droit de procéder à son annexion.

Un sénateur socialiste. Très bien !

M. Claude Estier. La communauté internationale unanime a refusé le fait accompli et considère avec raison que le retrait des forces irakiennes du Koweït constitue le préalable absolu à toute solution au conflit actuel. Il ne peut y avoir aucun compromis sur ce point. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Ma seconde réflexion porte sur le rôle des médias dans le conflit actuel puisque le thème a donné lieu à une certaine polémique.

J'approuve, pour ma part, le Premier ministre d'avoir rappelé la presse, surtout la presse audiovisuelle, à une certaine prudence.

M. Etienne Dailly. Certes !

M. Claude Estier. Certains responsables de chaînes de télévision ont crié aussitôt à la censure. S'il s'agissait de cela, soyez assurés, mes chers collègues, que le journaliste que je suis serait le premier à protester vigoureusement. Mais il ne s'agit pas de cela.

Il a été prouvé ces dernières semaines que Saddam Hussein et les dirigeants irakiens sont très habiles à utiliser les médias internationaux pour servir leur propagande. L'odieuse mise en scène télévisée de la rencontre entre le président irakien et un groupe d'otages avec des enfants a montré jusqu'où ils pouvaient aller. Il est certes du devoir des journalistes, et la plupart le font parfaitement, d'aller chercher l'information partout où ils peuvent la trouver, mais il est tout autant de leur devoir de ne pas se faire, même involontairement, les porteurs d'une propagande perverse. Quand on invite trois fois en une semaine l'ambassadeur d'Irak à Paris à s'exprimer à la télévision pour défendre des thèses manifestement contraires à la réalité constatée sur place, il ne s'agit pas d'information mais bien de propagande totalement à sens unique. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste, du R.P.R. et du R.D.E.*)

M. Marc Lauriol. Eh oui !

M. François Giacobbi. Soyez aussi sévère pour F.R. 3 Corse !

M. Claude Estier. Cet ambassadeur a d'ailleurs levé le masque en rendant un vibrant hommage à Jean-Marie Le Pen, qui a été le seul dans la classe politique française à prendre fait et cause pour l'Irak et l'annexion du Koweït.

M. René Rénault. Très bien !

M. Claude Estier. Monsieur le ministre d'Etat, je conclus en vous renouvelant l'expression de la confiance que les sénateurs socialistes mettent dans l'action du Président de la République et du Gouvernement pour contribuer à une solution de cette crise en évitant que le sang soit versé. S'il est vrai que nous sommes, hélas ! dans une « logique de guerre », il est tout aussi vrai que nous refusons de nous y laisser enfermer. Si faible soit-il, l'espoir d'une solution pacifique n'a pas disparu. Par ses initiatives au sein de l'Organisation des Nations unies, par l'influence qu'elle exerce au sein de la Communauté européenne, par les bonnes relations qu'elle entretient avec les Etats-Unis et l'Union soviétique, par les amitiés dont elle dispose dans plusieurs pays arabes directement concernés, la France a un rôle décisif à jouer au service de la paix et du droit. Nous savons que ce rôle, vous le tiendrez sans défaillance. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'histoire contemporaine nous a appris que le mois d'août, mois traditionnel de vacances, était un mois dangereux. Les événements du Golfe le confirment, avec l'agression irakienne contre le Koweït et l'annexion pure et simple de ce petit Etat indépendant et souverain.

Trois grandes interrogations, monsieur le ministre d'Etat, angoissent nos compatriotes et nous avec eux : que penser des réactions face à l'agression irakienne ? Quelle issue peut avoir ce conflit ? Quelles sont et quelles seront les conséquences de cette crise pour la France ?

Tout d'abord, que penser des réactions enregistrées face à l'acte de piraterie internationale de Saddam Hussein ?

Première observation, nous devons sans doute aux Américains et aux initiatives du président Bush de n'avoir pas vu l'Arabie Saoudite envahie à son tour et annexée, comme le Koweït !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Qui peut dire que cela ne se serait pas réalisé si les forces militaires américaines n'étaient pas intervenues aussi rapidement (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) à la demande du roi Fouad pour protéger l'Arabie Saoudite ? Il convient de saluer le sang-froid, la détermination du président Bush, servi par une connaissance exceptionnelle des problèmes mondiaux, et nous regrettons que M. le Premier ministre, dans la communication que nous avons entendue, n'ait pas eu un seul mot de gratitude à l'égard des Etats-Unis d'Amérique. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Seconde observation : la communauté internationale a réagi sagement et vite !

Même si les situations ne sont pas identiques, rappelons-nous les indémissions, les attermoissements et les palabres de l'ancienne Société des Nations ! Et pendant ce temps, Hitler envahissait de nombreux pays, sans coup férir, tandis que les démocraties continuaient à donner le triste spectacle de leurs divisions. On sait ce qu'il en aura coûté ensuite pour écraser cette dictature nazie triomphante.

On peut, heureusement, noter, cette fois, la rapidité et l'importance des décisions de l'O.N.U.. Dès les premiers jours suivant l'attaque irakienne, le Conseil de sécurité condamnait l'Irak, et ce à l'unanimité. Les résolutions adoptées exigeaient que l'Irak retire ses forces du Koweït et décidaient un embargo sur les échanges de pétrole et de denrées, alimentaires et autres.

Mais que signifierait un embargo que l'on ne pourrait pas faire respecter ? Aussi peut-on noter à nouveau la détermination du Conseil de sécurité qui, dans sa récente décision - elle était difficile à prendre et est sans précédent - et avec l'accord des membres permanents, l'U.R.S.S. comprise, a autorisé les forces armées présentes dans le Golfe à utiliser, s'il le fallait, la force pour contrôler les navires irakiens, ce qui a commencé à être fait. Pourquoi avoir peur des mots ? L'embargo devient bien un blocus !

Et l'Europe ? Hélas ! au début tout au moins, elle aura été divisée et, surtout, absente de la scène internationale dans cette grave crise du Moyen-Orient, qui, économiquement et humainement, l'atteint pourtant de plein fouet.

Il aura fallu attendre le 21 août - et cela, monsieur le ministre d'Etat, grâce à une initiative du Gouvernement français - pour que se réunissent à Paris les douze pays membres de l'Union de l'Europe occidentale et que la solidarité entre les partenaires européens se manifeste, même si, pour nombre d'entre eux, cette solidarité reste de principe. On notera au passage qu'en cette affaire l'Europe, hélas ! a démontré qu'elle n'avait pas encore su ou voulu acquérir la stature et les structures d'une véritable puissance politique mondiale.

A ce propos, et en élargissant quelque peu l'horizon géopolitique, on ne manquera pas de noter également - même si, aujourd'hui, la situation évolue quelque peu - l'absence de deux des grandes puissances économiques du monde : le Japon et, plus près de nous, l'Allemagne !

De son côté, un vainqueur de la dernière guerre mondiale, l'Union soviétique, a fait preuve de discrétion. Cependant, il est satisfaisant de constater que l'U.R.S.S. a condamné Saddam Hussein et a été solidaire des nations occidentales. C'est un fait positif, même s'il s'explique, en partie sans

doute, par les difficultés politiques et économiques internes que connaît l'Union soviétique. A cet égard, nous vous sommes reconnaissants, monsieur le ministre d'Etat, des démarches que, voilà quarante-huit heures encore, vous accomplissiez auprès du Gouvernement soviétique.

Qu'en est-il de l'attitude de la France ? Il est juste de rappeler que, dès le 2 août, lors de l'invasion du Koweït, le Gouvernement français a condamné les violations du droit international par l'Irak et que, dès le 9 août, il prenait la décision d'envoyer dans le Golfe des forces aéronavales et terrestres d'une puissance non négligeable.

Sans doute ressentait-on quelque flottement dans l'attitude de la France, voire des hésitations au sein du Gouvernement, à moins que certains n'aient toujours pas compris leur propre doctrine relative à la possibilité pour un ministre de s'exprimer publiquement ou de démissionner ! (*Sourires sur les travées de l'U.R.E.I.*)

Mais, depuis mardi dernier, le Président de la République, après la réunion d'un conseil des ministres restreint, a clarifié la position de la France en constatant que, hélas ! nous étions bien installés dans une « logique de guerre ». Désormais, donc, notre pays est prêt à intervenir, dans la ligne et selon les modalités qu'ont fixées ou que fixeront les Nations unies.

Toutefois, une interrogation se pose encore à nous, monsieur le ministre d'Etat : nous sommes surpris de la surprise. En effet, comment la France et ses partenaires ont-ils pu être surpris par l'attaque irakienne du 2 août dernier ? Est-il possible d'imaginer que l'on ignorait la détermination de Saddam Hussein ? A quoi servent donc nos services de renseignements ? (*Murmures sur les travées socialistes.*) En effet, si nous avons été prévenus à temps, une action préventive, notamment diplomatique, n'aurait-elle pas été possible pour éviter l'aggravation de la situation ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Posons-nous maintenant la plus grande interrogation : la guerre est-elle inévitable ?

Personne ne souhaite une telle issue, mais il est vrai que le comportement de prédateur de Saddam Hussein peut conduire à la guerre.

Il est vrai aussi que l'accumulation des forces engagées dans la région peut être l'occasion d'incidents, même involontaires, mettant le feu au Moyen-Orient.

Il est vrai encore que l'Irak peut être tenté d'utiliser ses forces militaires considérables - un million de soldats - et des armements sophistiqués. Et encore, comme l'a rappelé le président Lecanuet, sait-on de source bien informée qu'à deux ou trois ans près l'Irak aurait possédé l'arme atomique. On mesure, en cette circonstance, la nécessité de rouvrir le débat sur les risques de prolifération d'une telle arme ! (*M. Lecanuet acquiesce.*)

Il est vrai, enfin, que certaines mesures prises par Saddam Hussein sont terriblement angoissantes. Nous songeons particulièrement au sort de ces milliers de ressortissants étrangers, parmi lesquels plusieurs centaines de Français, qualifiés avec cynisme d'« invités », mais dont on nous prévient qu'ils seraient installés comme des boucliers humains près des objectifs stratégiques.

En ces heures, notre pensée va vers eux et vers leurs familles légitimement inquiètes sur leur sort. Nous demandons au Gouvernement de maintenir son action, de tout faire pour les libérer et pour mettre en œuvre la solidarité nationale.

De nombreux éléments conduisent donc à imaginer le pire. Et pourtant, là comme ailleurs, le pire n'est jamais certain.

L'arme essentielle pour éviter la guerre est la solidarité internationale, une solidarité s'appuyant sur la force militaire déployée dans la région. Cette solidarité, c'est aux Nations unies de la mettre en œuvre et de la coordonner.

L'affaire du Golfe montre combien le paysage international a changé. Il y a désormais une puissance majeure : les Etats-Unis d'Amérique. Est-ce à dire qu'ils puissent tout se permettre ? Ils ne le peuvent notamment pas à l'égard des Arabes. En effet, il ne faudrait surtout pas que les pays arabes puissent ressentir l'intervention américaine, l'intervention alliée, comme une croisade contre l'Islam et la nation arabe ; sinon, les appels de Saddam Hussein à la guerre sainte, qui ne sont pas couronnés de succès actuellement, risqueraient d'être entendus.

La France doit manifester une double volonté : elle doit être solidaire - affirmons-le clairement - sous l'égide des Nations unies, avec les Etats-Unis, principal bouclier de la paix en cette région - je n'emploie pas le mot « gendarme », que je trouve quelque peu affreux (*Murmures sur de nombreuses travées.*) - et, dans le même temps, elle doit s'efforcer de maintenir les dialogues possibles avec les pays arabes.

Tant que la diplomatie peut s'exprimer, la guerre peut encore être évitée. C'est pourquoi apparaît comme opportune, quoique extraordinairement délicate, la visite, jeudi, au Moyen-Orient, du secrétaire général des Nations unies, qui rencontrera le ministre des affaires étrangères d'Irak. La marge reste étroite : discuter, oui, capituler devant l'agression irakienne, non.

Quelles peuvent être les conséquences de cette situation, dont il ne faut pas se cacher qu'elle peut durer ?

Les conséquences économiques sont déjà apparentes. Le pétrole a atteint son plus haut niveau de prix depuis novembre 1985 : plus de 30 dollars le baril de brut, et ce n'est pas fini.

A ce sujet, peut-être pourrait-on s'interroger sur l'augmentation concordante des taxes de l'Etat. Ce dernier, pour aider notre pays à franchir ce passage, ne pourrait-il renoncer à l'augmentation, qui atteint actuellement plus de 8 centimes par litre de super, de la taxe sur les produits pétroliers ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous prendrez sur le budget de la défense !

M. Marcel Lucotte. Conséquence économique au moins aussi grave que l'augmentation du prix du pétrole : la hausse inévitable des taux d'intérêt est relancée partout dans le monde. En un mois, la Bourse de Paris a enregistré des records de baisse. Ces éléments conduisent à redouter une reprise de l'inflation, et donc une remise en cause d'un redressement économique appréciable mais dont on voit aujourd'hui combien il est encore fragile.

Dans ces conditions, comment imaginer, comme vous l'avez déclaré la semaine dernière devant la commission des affaires étrangères, que le projet de loi de finances pour 1991 ne sera pas modifié ? La seule évolution du prix du pétrole, qui est l'une des bases de ce budget, et son retentissement sur tous les secteurs d'activités indiquent que le projet de budget sera nécessairement remis en question.

C'est si vrai qu'on annonce déjà que la facture pétrolière subira une hausse de 20 milliards de francs, qu'on parle très justement de baisser de deux points supplémentaires la T.V.A., et de deux points également les impôts sur les sociétés, afin de soutenir nos entreprises industrielles et commerciales. Ces deux seules mesures représentent 7 milliards de francs, alors que le projet de budget ne disposait que d'une marge de 5 milliards de francs.

Enfin, l'engagement militaire de la France dans le Golfe entraîne des dépenses supplémentaires qui sont difficiles à chiffrer, mais qui seront importantes. Dès lors, peut-on imaginer maintenir en l'état le budget de la défense, déjà réduit de 6 milliards de francs par rapport à celui de 1990 ? Ce budget devra, au contraire, être conforté, ce qui ne veut pas dire que nos moyens militaires ne doivent pas être réorientés, notamment - c'est une donnée nouvelle - en fonction du type de conflits auxquels nous assistons maintenant.

Nous souhaitons que le Gouvernement agisse avec détermination dans l'affaire du Golfe et que cette détermination conduise à éviter le pire. Nous souhaitons aussi que le sort de nos ressortissants et de leurs familles soit, pour lui comme pour nous, un souci constant. Nous souhaitons, enfin, que les perspectives pour 1991 de la situation économique et financière soient prises en compte dans le prochain projet de loi de finances.

Vous le voyez, monsieur le ministre d'Etat, je ne me livre pas aux joies de la polémique. Mais je voudrais maintenant, car c'est aussi l'objet de ce débat, vous poser quelques questions précises.

D'abord, pouvez-vous nous dire quelles dispositions ont été prises pour contrôler les activités des Irakiens résidant en France ? Pouvez-vous nous assurer que les membres de cette communauté - même peu nombreux - sont dans l'impossibilité de mener sur notre sol des activités subversives, soit directement, soit par l'intermédiaire de groupuscules terroristes ?

M. Marc Lauriol. Bonne question !

M. Marcel Lucotte. N'est-il pas pour le moins surprenant que des manifestations publiques de soutien à l'Irak aient eu lieu à Paris ? Comment ont-elles pu être autorisées ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

De même, des mesures ont-elles été prises en ce qui concerne les avoirs irakiens placés dans les banques françaises ?

Le week-end dernier, on apprenait avec stupéfaction que des pilotes irakiens tentaient de quitter la France sans visa. Avons-nous la certitude que les pilotes irakiens effectuant des stages de perfectionnement dans notre pays ne se retrouveront pas sur les théâtres d'opérations, éventuellement face à nos propres pilotes, sur les mêmes types d'appareils ?

Depuis le début des opérations - je rejoins en cela, peut-être parce que je suis aussi journaliste, vos propos, monsieur Estier, et bien que ma liste soit plus longue que la vôtre, elle va dans le même sens - nous avons vu à la télévision, complaisamment interrogé, le ministre irakien de la communication et - excusez du peu - de la culture, le porte-parole officiel du gouvernement irakien, l'ambassadeur d'Irak à Paris à trois reprises. Enfin, nous avons vu l'odieuse émission dans laquelle Saddam Hussein jouait les papas gâteaux avec des enfants otages.

Certes, l'information en France est libre. Mais les médias concernés, nous en sommes persuadés, s'interrogeront sur le devoir qu'ils ont de peser leurs propres responsabilités.

L'heure est grave. Les Français sont inquiets. Ils pressentent le drame de la guerre.

Songez à la phrase terrible que Churchill a prononcée après Munich : « Vous aviez le choix entre le déshonneur et la guerre. Vous avez choisi le déshonneur et vous avez eu la guerre. »

Dans les moments tragiques, notre peuple s'est uni quand ses dirigeants lui tenaient un langage de vérité et lui montraient fermement la route à suivre.

La France devrait, avant toute négociation, mettre un double préalable : fin de l'occupation du Koweït et réouverture des ambassades dans ce pays ; libération sans conditions de tous les otages.

Tout le monde espère que la diplomatie l'emportera. Toutefois, si, comme on le souhaite, la guerre peut être évitée, que l'Irak sache que la France, en accord avec les Nations unies, est prête à une intervention militaire, si cela était nécessaire. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres. Le monde - c'est la raison de notre présence ici en cette fin de mois d'août - retient son souffle.

Un conflit aux conséquences incalculables peut éclater d'une heure à l'autre dans la région du golfe Persique.

L'existence d'une telle tension en cet endroit précis, où tant d'intérêts économiques et stratégiques sont en présence, nourrit une grande inquiétude parmi les habitants de notre planète, notamment en France, mais aussi aux Etats-Unis, où 80 p. 100 de la population se prononce contre une intervention armée immédiate.

Les parlementaires communistes, leur parti partagent pleinement cette angoisse, qui, soudainement, étreint le cœur de centaines de millions d'hommes et de femmes, notamment de jeunes : la paix peut-elle être menacée ? Jusqu'où ce face à face mortel, amenant le déploiement d'arsenaux militaires démesurés, entraînera-t-il le monde ?

Le parti communiste français a condamné immédiatement, avec la plus grande netteté, l'invasion, contraire au droit international, à la liberté et à l'indépendance, puis l'annexion du Koweït par l'Irak et a exigé le retrait sans conditions des soldats de Saddam Hussein.

Je veux dire ici avec beaucoup d'émotion et avec toute l'indignation qui est la nôtre ce qu'il y a de barbare à utiliser des Français, parmi lesquels des enfants, comme boucliers humains répartis dans les endroits stratégiques les plus dangereux. Rien ne peut justifier de tels agissements.

Depuis des années, notre parti se mobilise contre les exactions perpétrées sous le régime de Saddam Hussein, tant contre les populations kurdes - rappelez-vous le massacre à Halabja de plus de 5 000 hommes, femmes et enfants, gazés comme des animaux malfaisants - que contre des milliers de démocrates. Ce sont des centaines de communistes irakiens qui ont été exécutés ces dernières années en Irak.

Ce caractère antidémocratique du régime de Saddam Hussein s'est encore accentué au cours de la guerre avec l'Iran, pendant laquelle la volonté belliqueuse de Bagdad s'est révélée au grand jour.

Il nous faut dénoncer le caractère extrêmement dangereux du pouvoir irakien. Ce point est d'importance. Il est, en effet, bien étonnant de voir monter en première ligne - cette expression, espérons-le, conservera son sens figuré - les bou-tefeux qui, aujourd'hui, appellent à la guerre immédiate et qui, hier, encensaient le régime irakien comme ami éternel de la France. Heureusement, aujourd'hui, seul M. Le Pen continue à le soutenir.

Ils ont oublié, bien vite, les ventes considérables d'armes faites par la France au régime irakien ! On en voit bien aujourd'hui les terribles conséquences. Il faut en tirer les leçons.

Les marchands d'armes aujourd'hui se frottent les mains ; leurs actions en bourse montent en flèche, et pour cause !

Il n'est pas possible d'accepter une telle situation à un moment où les timides espoirs nés de la détente laissaient espérer que « les dividendes de la paix » pourraient améliorer les budgets sociaux !

Monsieur le ministre d'Etat, il est inacceptable que, dans cette situation de crise, d'inquiétude, des voix s'élèvent, comme dans cette assemblée, pour demander une augmentation des crédits militaires. J'espère que vous ne les entendrez pas. (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*)

Bien au contraire, ce conflit montre bien que l'avenir du monde, la paix future dépendent d'un vaste mouvement de désarmement tant nucléaire que conventionnel.

La France ne doit pas accepter cette logique de guerre. La raison commande, au contraire, d'en sortir.

Il faut imposer le dialogue et empêcher l'aventure. Il n'est pas trop tard ; il n'est jamais trop tard. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

De nombreuses initiatives doivent être prises. Nous nous félicitons de la rencontre entre M. Perez de Cuellar et le ministre des affaires étrangères irakien. Il est grand temps également de favoriser les propositions de règlement formulées par l'O.L.P.

Ce qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est de faire barrage à la guerre, c'est de tout mettre en œuvre pour favoriser la désescalade militaire.

Il faut sortir de toute urgence de cette alternative inacceptable entre, d'une part, la stratégie intolérable de Saddam Hussein - il utilise de manière honteuse des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants comme otages et, avec indignation, nous l'avons vu récemment encore à la télévision avec des enfants - et, d'autre part, l'impressionnant déploiement de forces des Etats-Unis, sans précédent depuis la guerre du Viêt-nam, intervention militaire contraire à l'esprit et à la lettre des différentes résolutions de l'O.N.U.

Toutefois, la dernière résolution comporte le risque dangereux d'une utilisation dans le sens d'une escalade militaire. Les Etats-Unis peuvent ainsi trouver leur position confortée, même si la résolution met l'accent sur l'utilisation au maximum des mesures diplomatiques et politiques.

Il est certain que le flou de la formule qui appelle les Etats déployant des forces navales dans cette région « à prendre des mesures qui soient en rapport avec les circonstances du moment » ouvre la voie à toutes les provocations pouvant conduire à cette escalade.

Cela ne rend que plus urgente une solution de sagesse, de raison, c'est-à-dire une solution négociée.

Avant de développer mon propos, je tiens, au nom du groupe des sénateurs communistes et apparenté, à affirmer notre entière solidarité avec tout d'abord les familles des otages retenus en Irak, pour la plupart travailleurs et touristes, qui sont aujourd'hui utilisés par Saddam Hussein, de manière inhumaine et monstrueuse, comme éléments d'un horrible chantage.

Tous les va-t-en-guerre qui surgissent, appelant à une intervention militaire immédiate, devraient songer au devenir de ces milliers d'otages en cas de conflit.

Les parlementaires communistes apportent leur soutien moral aux familles des soldats français, professionnels et appelés, déjà partis pour le Golfe ou qui se trouvaient déjà dans la région, comme ceux qui sont présents à Djibouti.

Je pense, bien entendu, tout particulièrement aux familles des jeunes soldats du contingent qui furent nombreux à embarquer sur le porte-avions *Clemenceau*. Ces jeunes-là, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ne sont pas partis pour faire la guerre. Ils sont partis pour faire respecter un embargo décidé par le Conseil de sécurité de l'O.N.U., dont la dernière résolution ne change pas fondamentalement l'objectif.

Ils ne sont pas partis pour mourir un jour afin de défendre des intérêts qui les dépassent, ceux des Etats-Unis et des compagnies pétrolières, en premier lieu.

Nous pensons, enfin, sûrs d'être leur interprète, à toutes ces familles, à ces mères dont le jeune fils effectue actuellement son service national. Partira-t-il un jour dans le Golfe ? Ces préoccupations, monsieur le ministre d'Etat, vous le savez bien, sont dans le cœur de la grande majorité des familles françaises à la fin de cet été.

Ce scénario est trop terrible ; nous devons tout faire pour l'écartier !

En effet, si l'escalade se poursuivait, qui peut prévoir aujourd'hui quel serait le nombre des victimes et combien de pays seraient ainsi ravagés ?

Oui ! malgré les grandes difficultés, il faut décidément tout mettre en œuvre pour faire barrage à la guerre. C'est cela, monsieur le ministre d'Etat, que commande la raison, qui doit l'emporter.

De plus, les actes de Saddam Hussein condamnent toute chance de règlement rapide des nombreux conflits qui agitent le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Alors que le régime irakien se veut le héraut du monde arabe, il prend le risque de faire reculer tout espoir de règlement de la question palestinienne. Il permet aux forces impérialistes de reprendre pied massivement dans la région.

Ce dernier point est au cœur du conflit. Les Etats-Unis utilisent le prétexte de l'invasion du Koweït pour se comporter en gendarme du monde.

Soucieux du droit international, ils ne le sont guère ! Les événements de Panama, qui ont tout de même causé des milliers de morts, et ceux de la Grenade sont là pour le rappeler.

Les Etats-Unis ont pris la lourde responsabilité de mesures unilatérales allant bien au-delà des décisions de l'O.N.U.

Il est bien évident que l'initiative américaine a compliqué plus encore la recherche d'une solution négociée pour parvenir à une issue pacifique. (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Leur volonté affichée de s'installer pour des années dans le Golfe confirme bien cette hostilité à tout règlement négocié.

M. Brzezinski, ancien président du conseil national de sécurité de Jimmy Carter, expliquait d'ailleurs sans ambiguïté, le 22 août dernier, dans un article intitulé - c'est révélateur - « Les véritables intérêts américains dans le Golfe », que « le véritable intérêt vital pour l'Amérique dans la crise du Koweït, c'est d'assurer que le golfe Persique demeure une source sûre et stable d'approvisionnement en pétrole, vendu à un prix raisonnable à l'Occident industrialisé ».

Il concluait par ces mots : « Pour le dire plus crûment, l'impératif catégorique pour l'Amérique est la distribution régulière du pétrole. »

Monsieur le ministre d'Etat, la spéculation internationale bat son plein sur les marchés pétroliers et les compagnies pétrolières sautent sur l'occasion de cette crise pour accroître leurs fabuleux profits.

Je tiens à affirmer fermement, quant aux conséquences économiques et sociales de ce conflit, que les sénateurs communistes et apparenté sont opposés à toute mesure supplémentaire d'austérité prise sous le prétexte de cette crise et des spéculations financières.

Ainsi, les Etats-Unis ont joué leur propre carte, rejetant d'emblée toute solution négociée du conflit et George Bush prenant le risque d'un embrasement de cette région, aux

seules fins de protéger les profits immenses des compagnies pétrolières occidentales avant de protéger les intérêts des peuples, les intérêts de la paix !

Décidément, nous ne le répéterons jamais assez, à la politique de la canonnière des Etats-Unis, à la fuite en avant d'un dictateur à la tête d'un pays ruiné par huit ans d'une guerre terrible, il faut opposer le dialogue, la négociation, la recherche ininterrompue d'une solution politique.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, le groupe des sénateurs communistes et apparenté tient à exprimer deux inquiétudes.

Quelle est l'indépendance d'action de nos forces militaires dans le Golfe, envoyées là-bas pour faire respecter les résolutions de l'O.N.U., par rapport aux massives forces américaines ? La presse a révélé récemment que les forces navales françaises étaient déjà intégrées de fait dans le système mis en place par l'U.S. Navy. Le nom de code de nos forces auprès de cette dernière est en effet *Task group 623 20*.

Confirmez-vous, monsieur le ministre d'Etat, l'embarquement d'hélicoptères de la F.A.R. - la force d'action rapide qui comporte un important potentiel offensif terrestre - sur le *Clemenceau* vers le territoire des Emirats arabes unis ? Ce serait évidemment en contradiction avec les propos du Président de la République, qui a affirmé s'en tenir au respect et à la mise en œuvre des décisions de l'O.N.U.

Il en va de même, monsieur le ministre d'Etat, pour l'envoi dans les Emirats arabes unis des 180 soldats du régiment de hussards parachutistes et des deux unités de défense aérienne.

Les sénateurs communistes et apparenté repoussent cette logique de guerre.

Nous considérons, en effet, que le Gouvernement français ne doit ni céder aux pressions des va-t-en-guerre, des marchands de canons, ni s'aligner sur la dangereuse politique d'escalade des Etats-Unis.

Nous estimons que le Gouvernement doit poursuivre tous les efforts possibles pour faire prévaloir une solution politique et négociée dans le cadre arabe et au sein de l'O.N.U.

Nous avons cru comprendre, et nous espérons que cela sera réellement confirmé dans les faits, que telle était la volonté du Président de la République.

En effet, nous avons noté avec intérêt que François Mitterrand avait insisté sur le rôle que devait continuer de jouer l'O.N.U. dans cette crise ainsi que sur la volonté de la France, face à la voie de l'escalade militaire choisie par les Etats-Unis, de suivre les décisions du Conseil de sécurité au plus près, plutôt que de les précéder.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention mais je ne suis pas sûre qu'avec le Gouvernement français vous ayez épuisé toutes les initiatives de négociations.

Le temps presse ! Dites-nous, monsieur le ministre d'Etat, ce que vous entendez entreprendre. Cette session extraordinaire du Parlement doit permettre de fournir des réponses aux Français.

Sans plus tarder, les amitiés de notre pays dans le monde arabe doivent être pleinement mises à profit. Ces deux derniers jours tendent à laisser entrevoir des possibilités réelles d'avancées.

A ce titre, le contenu de la toute récente déclaration franco-soviétique contient des éléments intéressants. J'en cite le texte final : « Les deux parties se sont déclarées convaincues que cette crise met une nouvelle fois en relief la nécessité urgente d'efforts plus intenses en vue d'un règlement des autres situations de crise au Proche-Orient et particulièrement de la question palestinienne. »

Ce conflit du Golfe, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, doit être l'occasion d'analyser l'état des relations internationales et l'urgente nécessité de leur réforme en profondeur.

Cependant, des exemples permettent de nourrir la réflexion. Comment ne pas voir que l'absence de réaction de la communauté internationale à l'occupation illégitime de territoires par Israël depuis vingt-trois ans et l'inapplication des résolutions de l'O.N.U. adoptées à cet égard ainsi que son impuissance à restaurer l'intégrité du Liban - vous y avez fait allusion, monsieur le ministre d'Etat - ne peuvent que favoriser une déstabilisation globale de la région ?

Saddam Hussein aurait-il pu et, surtout, osé opérer un tel coup de force si la solidarité internationale avait joué en faveur des peuples kurdes et palestiniens ? Aurait-il osé si les Kurdes avaient trouvé des appuis internationaux dignes de ce nom ?

M. Charles Ledermann. Très bien !

Mme Hélène Luc. La question mérite d'être posée.

Une forte condamnation des opérations américaines à Panama et à la Grenade aurait évité l'utilisation de ce prétexte par le dirigeant irakien.

La Ligue des droits de l'homme en France estime qu'aucune « paix durable ne pourra être instaurée au Proche-Orient et au Moyen-Orient tant que les droits de tous les peuples de la région ne seront pas reconnus et respectés ». Cela passe, juge-t-elle, par l'application de toutes les résolutions adoptées à l'O.N.U. « avec la même détermination que celle qui s'exprime face à l'agression irakienne ».

J'attire maintenant votre attention, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, sur un deuxième point, c'est la réalité d'un déséquilibre économique, incontestable et presque provocateur, entre les Emirats et les Etats pétroliers très peu peuplés et les autres Etats du monde arabe où la pauvreté et la faim règnent en maîtresses absolues.

En effet, comment tolérer la mise en vente par l'émir du Koweït d'un bijou de 88 carats pour la somme de 6 milliards et demi de francs ? Rien n'est trop beau ou trop coûteux pour ces quelques centaines de privilégiés, partenaires richement récompensés des richissimes compagnies pétrolières occidentales !

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, une chose est incontestable, ce n'est pas le déclenchement d'une guerre effroyable qui pourra résoudre l'ensemble des problèmes que je viens d'évoquer brièvement.

La voie de la raison est celle de la négociation, au sein du monde arabe comme de l'O.N.U.

Monsieur le ministre d'Etat, écoutez non les voix des va-t-en-guerre, mais celles de la raison, qui sont nombreuses. Votre responsabilité est grande.

Sans se départir - je le souligne - de la nécessaire fermeté à l'égard du cynique président irakien, la sagesse exige de tout mettre en œuvre aujourd'hui pour faire barrage à la guerre et empêcher l'irréparable.

Il faut choisir non pas la voie de l'aventure, mais celle du dialogue. (*Sourires.*) Je regrette de voir que des sénateurs sourient dans de telles circonstances ; le moment est pourtant très grave ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Il est encore temps, monsieur le ministre d'Etat, et notre responsabilité à tous est engagée devant la jeune génération. Pour notre part, nous nous y emploierons de toutes nos forces. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hoëffel.

M. Daniel Hoëffel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, la gravité de la situation créée par l'agression irakienne contre le Koweït rend indispensable l'information du Parlement.

Nous sommes heureux qu'à cet effet la commission des affaires étrangères se soit réunie la semaine dernière et que le Sénat se réunisse aujourd'hui.

Nous espérons, monsieur le ministre d'Etat, qu'à l'avenir toute évolution nouvelle comportant notamment l'engagement de nos forces permette à la représentation nationale d'être informée. Il y va de la cohésion de la nation. Nous répondons à ce propos par l'affirmative à votre proposition d'établir des contacts réguliers.

Lorsque le Président de la République estime que nous sommes entrés dans une logique de guerre, il est normal que le Parlement soit tenu au courant, exprime son opinion, affirme sa solidarité avec les soldats qui sont sur le théâtre d'opérations et place l'intérêt supérieur du pays avant toute considération partisane.

Dans une telle circonstance, majorité et opposition doivent savoir mettre leurs divergences entre parenthèses, ce qui ne signifie pas qu'elles renoncent à leurs convictions respectives. La majorité reste la majorité et l'opposition reste l'opposition, mais le pays ne comprendrait pas que nous ne soyons pas capables de faire bloc lorsque les intérêts vitaux du pays

et de ses ressortissants sont en jeu. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., du R.D.E. ainsi que sur les travées socialistes.*)

C'est dans cet esprit que le groupe de l'union centriste, qui adhère à la ligne tracée par M. Jean Lecanuet, définit une position fondée sur quatre principes et exprime trois considérations à plus long terme.

Premier principe : nous souhaitons la plus grande fermeté face à l'agression irakienne du 2 août. A cet égard, la position nette adoptée par le Président de la République dans sa déclaration du 21 août répond à ce souci.

Il n'y a pas de concession possible dès lors qu'un Etat cherche à régler un différend par la force, au mépris des règles du droit international, dès lors que la communauté internationale à travers les Nations unies exprime une position claire, dès lors que l'approvisionnement énergétique de l'Occident et du monde sont en péril et dès lors que le dirigeant de l'Irak, qui, hier, a déjà utilisé les armes chimiques, n'hésiterait pas, demain, à utiliser l'arme nucléaire dont il est sur le point de se doter.

La fermeté seule peut interdire l'enclenchement d'un engrenage dangereux. L'absence de courage le rend fatal. C'est le général de Gaulle qui, dans *Le Fil de l'Épée*, écrivait : « En supposant que les nations acceptent pour un temps de régler leurs rapports au moyen d'un code souverain, suffira-t-il de dire le droit si l'on ne peut l'imposer ? » (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

La réponse est à l'évidence non. Il n'y a pas, face à Saddam Hussein, d'autre réponse possible.

Deuxième principe : nous sommes attachés à la solidarité occidentale, solidarité de l'Europe, solidarité avec les Etats-Unis. Nous regrettons que l'Europe n'ait pas été en mesure de faire entendre plus fortement sa voix et de peser davantage dans les décisions qui ont été prises. Elle a cependant fini par parler d'une seule voix le 21 août, ce dont nous nous réjouissons. On peut regretter aussi que les Etats-Unis aient été pratiquement les seuls à agir sur le plan militaire dès les premiers jours. Mais où en serions-nous s'ils ne l'avaient pas fait ?

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Très bien !

M. Daniel Hoëffel. La France doit, dans les circonstances présentes, être un élément moteur de la solidarité européenne et se féliciter de l'action des Etats-Unis dont elle doit être solidaire. Nous faisons partie du même camp. Sachons tirer les leçons de ce qui s'est passé. Soyons aussi en mesure de faire franchir des étapes nouvelles à la construction de l'Europe en ce qui concerne la défense ou sur le plan politique.

Troisième principe : la solidarité non seulement avec l'Occident, mais aussi avec des Etats de la région et l'Etat d'Israël n'est pas contradictoire avec le souci de préserver les liens historiques et géographiques qui lient la France au monde arabe, et particulièrement au Maghreb. Notre détermination à faire respecter le droit international n'est pas une volonté d'agression à l'égard de ceux qui respectent le droit international. Nous devons être particulièrement attentifs aux réactions des riverains de la Méditerranée et tout mettre en œuvre sur le plan de l'information et de l'explication pour éviter que le fossé ne se creuse entre l'Europe et l'Afrique. Il faut saluer ici le courage des dirigeants modérés et les soutenir. La mission accomplie à cet effet par nos collègues les présidents Jean Lecanuet et Jean François-Poncet a été incontestablement une contribution très positive.

Quatrième principe : il faut que la France mette tout en œuvre pour que cesse le chantage aux otages. Depuis de trop nombreuses années, le procédé odieux de prise d'otages se généralise au Moyen-Orient pour devenir une technique systématique de gouvernement, si l'on peut dire, ce qui est un retour à l'état de barbarie. Le régime irakien franchit une étape nouvelle dans l'escalade. C'est un moyen de pression inacceptable et intolérable.

Nous devons être unanimes - nous le sommes d'ailleurs - à exprimer aux familles concernées notre sympathie et notre solidarité. Le message de M. le Président de la République va dans ce sens. Nous devons nationalement et régionalement, par des fonds de solidarité, selon la proposition faite par nos collègues MM. Jean-Pierre Cantegrit et Xavier de Villepin, leur apporter chaque fois que nécessaire un soutien concret au nom de l'unité et de la fermeté du pays dans la difficulté.

La France doit rester en étroite coopération avec ses partenaires pour parvenir à une libération rapide de tous les otages, quelle que soit leur nationalité. En effet, comment envisager de poursuivre demain une coopération Nord-Sud qui suppose la présence de nos compatriotes dans les pays du tiers monde si chaque coopérant devient un otage potentiel ?

Un sénateur sur les travées de l'union centriste. Très bien !

M. Daniel Hoëffel. Si fermeté, solidarité occidentale, maintien du dialogue avec le monde arabe et volonté de libérer les otages constituent les quatre axes de l'action de la France, il importe d'évoquer trois préoccupations qui découlent de la situation actuelle et qui vont peser sur notre politique dans les mois à venir.

La première concerne l'adaptation immédiate de nos orientations budgétaires et économiques au contexte nouveau. Quelle que soit l'issue de la crise que nous traversons, le prix de l'énergie, les taux d'inflation, les prévisions sur le plan de l'activité et de l'emploi seront différents de ce que l'on pouvait escompter voilà encore quelques semaines.

M. Roger Chinaud. Bien sûr !

M. Daniel Hoëffel. Les responsables politiques comme les partenaires sociaux doivent dès maintenant en être conscients et en envisager les conséquences parfois douloureuses.

M. Robert Vizet. Mais ce sont toujours les mêmes qui paient !

M. Daniel Hoëffel. Ceux qui ont vécu et assumé souvent d'une manière incomprise les premiers chocs pétroliers le savent.

Il est clair aussi, aujourd'hui, que ceux qui étaient d'avis de réduire sensiblement l'effort de défense s'étaient exprimés prématurément. Il est désormais avéré que l'instabilité du monde peut faire surgir des crises inattendues. La réalisation complète de la loi de programmation militaire est devenue une exigence incontestable que le Gouvernement doit prendre en compte, en modifiant son projet de budget pour 1991. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I.*)

M. Charles Lederman. Et en livrant des armes à qui ?

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Aux Russes !

M. Daniel Hoëffel. La deuxième préoccupation quant à l'avenir concerne le risque de prolifération des armements nucléaires à travers le monde. Dans la réaction des Etats-Unis et du Conseil de sécurité, la crainte de voir l'Irak disposer bientôt de l'arme nucléaire a peut-être joué un rôle déterminant. Le fait pour un certain nombre de pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient de pouvoir accéder à l'armement nucléaire est une perspective qui nécessite des initiatives de la part de la France, de l'Europe et des Nations unies. La définition, la mise en œuvre et le contrôle d'une politique de prévention réellement efficace se révèle urgente.

La troisième préoccupation est liée aux écarts considérables qui caractérisent le niveau de vie entre pays voisins du tiers monde.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Daniel Hoëffel. N'y a-t-il pas pour cette raison d'autres risques de guerre dans cette partie du monde ? Le problème n'est donc pas seulement celui du fossé qui sépare le Nord du Sud mais aussi celui, interne au Sud, qui fait cohabiter, en voisins, les pays riches et les pays pauvres ou appauvris. Là encore, l'Europe a une mission à remplir pour éviter la montée des périls.

Tel est l'esprit qui guide le groupe de l'union centriste et qui doit guider l'opposition dans son approbation de la politique menée dans les circonstances présentes par la France au Moyen-Orient. Il est nécessaire, dans le contexte difficile actuel, que les hommes politiques s'entendent sur ces quelques orientations s'ils veulent entraîner l'opinion publique sur la voie de l'effort et des sacrifices.

Les Français sont pour la fermeté mais craignent ses conséquences. Ils approuvent la position ferme du Président de la République française et l'action du Président des Etats-Unis, mais ils sont naturellement préoccupés du sort de nos otages.

Et nos compatriotes cernent probablement mal l'idéal au nom duquel ils devraient, le cas échéant, se battre pour le Koweït.

Face à cela, il est nécessaire de rester fidèle à la position définie par la France et de ne pas la faire dépendre des fluctuations éventuelles de l'opinion.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Daniel Hoëffel. Certains précédents historiques, rappelés tout à l'heure, doivent nous servir de leçon. Ne l'oublions pas ! Les événements nous incitent aussi à une grande humilité.

A la veille de l'été, il était admis que nous étions entrés dans une ère de paix découlant des bouleversements en Europe de l'Est. Ce qui se passe au Moyen-Orient tempère singulièrement cet optimisme. A la veille de l'été, la conjoncture et les perspectives économiques étaient optimistes. Deux mois après, elles sont placées sous le signe de l'incertitude, voire d'une perspective de récession. La paix et la prospérité restent fragiles et, au-delà de ce qui se passe au Moyen-Orient, nous devons toujours en être conscients.

Quant au Moyen-Orient, souhaitons que la fermeté et la solidarité entre les pays qui partagent les mêmes valeurs démontrent qu'il n'y a pas de fatalité du déclin de l'Occident et permettent à la paix de l'emporter ! Puisse le fait d'avoir montré la force suffire pour éviter d'avoir à s'en servir !

Mais si tel n'était pas le cas, le Gouvernement de la République doit savoir que nous ne refuserons pas de prendre toutes nos responsabilités et d'accomplir notre devoir. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pasqua. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, les parlementaires que nous sommes se félicitent qu'aujourd'hui, j'allais dire enfin, le Gouvernement de notre pays livre à la représentation nationale des informations sur la crise très grave qui a amené des milliers d'hommes et de femmes de toutes nationalités, de tous horizons, de toutes conditions à être retenus en otages dans le golfe arabo-persique, par la volonté de l'Irak.

Cet acte de barbarie inadmissible, cette agression inacceptable, perpétrée par le régime irakien contre les pays dont ces otages sont ressortissants, donc contre la France au même titre que les autres, appelle de notre part la condamnation la plus ferme et la solidarité la plus grande. En cet instant, le groupe parlementaire que j'ai l'honneur de présider et vous tous au Sénat, mes chers collègues, j'en suis convaincu, nous aurons une pensée toute particulière et personnelle pour les familles, toutes les familles, de tous les otages. Ces enfants, ces femmes, ces hommes, leurs parents, leurs amis doivent savoir qu'ils peuvent compter sur nous, afin que les grands idéaux de liberté et de fraternité qui régissent la vie de la communauté internationale l'emportent sur le fanatisme et la barbarie. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

Solennellement, comme l'a déjà exprimé le Gouvernement et comme, à maintes reprises, l'ont exigé les Nations unies, le Sénat voudra, j'en suis sûr, exiger du gouvernement irakien la libération immédiate des otages retenus en Irak et au Koweït.

M. Charles de Cuttoli. Très bien !

M. Charles Pasqua. Pour ce qui nous concerne, mes chers collègues, il serait judicieux de méditer cette phrase du général de Gaulle : « Vers l'Orient compliqué, je m'envoiais avec des idées simples. »

En effet, il allait de soi que l'invasion du Koweït, c'est-à-dire l'annexion d'un Etat souverain, ne pouvait en aucun cas être acceptée par le concert des nations. Oh ! certes et malheureusement, il est arrivé, depuis 1945, que des crises, moins graves que celle-ci, aient eu leur origine dans le viol du droit international, dans le refus de l'application de décisions du Conseil de sécurité ou tout simplement dans le blocage par le veto de l'un des membres permanents du cheminement d'une décision.

Je voudrais dire - et nous, gaullistes, ne sommes pas les moins bien placés pour le rappeler - que la vie internationale ne peut reposer que sur le respect et la reconnaissance des frontières ainsi que sur leur inviolabilité.

A chaque fois que la communauté internationale n'a pas réagi avec la fermeté sans faille qui s'impose lors de tels viols, elle a indirectement encouragé de nouvelles agressions.

Eh bien, il revient particulièrement à la France de montrer très clairement que nous défendons nos ressortissants et que nous exigeons le départ des troupes irakiennes du Koweït.

L'impérialisme irakien est inacceptable. Vous avez bien fait, monsieur le ministre d'Etat, de rappeler que la France, à la suite de démarches, d'envoi d'émissaires, de tentatives diplomatiques, avait, mardi dernier, par la voix du chef de nos armées, M. le Président de la République, exprimé la volonté, qui est la nôtre, d'être auprès de nos alliés.

Nous sommes au côté de tous ceux qui condamnent l'agression irakienne, et nous devons agir sans concession, animés par une fermeté, je le redis, sans faille pour la mise en œuvre du blocus de l'Irak, dans les conditions votées par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 665.

Vous me permettez, mes chers collègues, pour tenter d'y voir plus clair, d'analyser tout d'abord l'évolution de la situation dans le Golfe.

Il me paraît qu'il serait utile, ensuite, à la lumière d'ailleurs de ce qui vient d'être dit par M. le ministre des affaires étrangères et par nos collègues, de réfléchir aux conditions de la solidarité internationale pour l'affirmation et la démonstration de notre fermeté. Je serai amené, à cet égard, à faire devant la Haute Assemblée des propositions.

Quelle est la situation du régime irakien ? « Le kaki nous va bien, nous pourrions continuer pendant 1 000 ans », déclarait en avril dernier Saddam Hussein devant des officiers de son pays.

En se voulant le continuateur de Haroun al-Rachid, le président irakien montre qu'il aimerait rendre à Bagdad son rôle de capitale du monde arabe.

L'histoire du monde, en ce siècle qui a déjà vu beaucoup de guerres, devrait cependant enseigner à MM. Saddam Hussein, Tarek Aziz et bien d'autres qu'il y a loin entre les visées impérialistes et l'obtention par les armes d'objectifs économiques ou politiques.

Avec un sens des nuances qui nous rappelle des manières diplomatiques que les plus anciens d'entre nous ont encore en mémoire, la diplomatie irakienne avait tenu à souligner au mois de juillet que « parfois les guerres peuvent être occasionnées par des raisons économiques ».

Dans un message à la Ligue arabe, Bagdad reprochait au Koweït de « voler » son pétrole et de grignoter son territoire. Pour que l'avertissement soit très clair, les Irakiens massaient deux divisions de la garde présidentielle sur la frontière koweïtienne.

A ce stade, monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous nous dire si des échanges de vues ont eu lieu entre vous-même et les autorités dans la zone ? Y a-t-il eu des conversations entre le président Mitterrand, le président Bush, Mme Thatcher, le président en exercice du Conseil européen et l'émir du Koweït ? Quelles ont été, dans la période précédant le 2 août, les réactions exactes des dirigeants d'Israël, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, des Emirats et, bien sûr, au premier chef, du Koweït ?

Nous n'étions pas sans savoir, en effet, que l'Irak, après le long et sanglant conflit qui l'a opposé à l'Iran, avait un impératif besoin de devises pour financer sa reconstruction estimée à 60 milliards de dollars sur dix ans. Pour ce faire, le niveau des cours du pétrole et la dette à l'égard des pays arabes ayant soutenu Bagdad dans sa guerre contre Téhéran sont deux éléments clés.

Mais il faut également se rappeler que, dès son indépendance, en 1932, l'Irak avait formulé des revendications sur le Koweït. L'émirat était sous l'Empire ottoman partie intégrante de la province constitutive de l'Irak.

Dans les années cinquante, Nouri Saïd, Premier ministre d'Irak, alors dirigé par un monarque Hachémite, cousin du roi Hussein de Jordanie, tenta de persuader les Britanniques de céder l'émirat à Bagdad.

Après la révolution de 1958, le général Kassem reprit cette revendication. Le Baas poursuivit cette idée de vassalisation. L'Irak ne disposait que d'un minuscule débouché sur la mer :

Fao. Depuis longtemps, les Irakiens cherchaient à obtenir la cession de l'île de Bubiyan. Bagdad voulait également briser la prépondérance de l'Arabie Saoudite sur le marché pétrolier.

On voit bien aujourd'hui qu'en contrôlant le Koweït l'Irak a décidé de contrôler l'O.P.E.P. Il était à craindre enfin que les visées de l'Irak s'étendissent alors à l'Arabie Saoudite et à d'autres territoires.

Dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, pour la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les pays industrialisés, mais aussi pour l'Arabie Saoudite, la Jordanie, Israël et d'autres, et, pis encore, pour les pays en voie de développement qui auront le plus à souffrir de cette dramatique crise irako-koweïtienne, pour tous ces pays, savons-nous exactement aujourd'hui quelles seront les conséquences ?

Quelle a été, mesdames et messieurs, l'évolution de la situation depuis le début du conflit ?

Malheureusement, tout espoir « dans une solution arabe » s'est avéré irréaliste.

Des déclarations d'intention de la Ligue arabe aux tentatives infructueuses de médiation de la Jordanie, les Arabes ont apporté, depuis le début de la crise, la démonstration de leurs divisions. Face à cette irrésolution, l'Arabie Saoudite n'avait d'autre solution que d'assurer sa protection en sollicitant l'intervention de troupes américaines sur son sol, conformément aux accords de défense qui la lient avec ce pays.

Néanmoins, le tracé de la ligne de partage reste trop incertain pour assurer une condamnation sans faille de l'Irak par les pays arabes, bien qu'une nette majorité se soit exprimée dans ce sens. Il en résulte, me semble-t-il, mes chers collègues, que la position *in fine* du monde arabe dépendra de l'issue du rapport des forces.

Dans l'hypothèse d'un *statu quo* prolongé, que Saddam Hussein ne manquerait pas de présenter comme un succès politique, une ligne de front arabe, anti-occidentale, sous la tutelle implicite de l'Irak, pourrait voir le jour.

Cette éventualité aurait de graves conséquences pour notre pays, compte tenu du délicat équilibre des relations que nous entretenons sur le pourtour méditerranéen. La position française, quels que soient ses raffinements, serait en effet assimilée à celle des Etats-Unis et du monde occidental en général. Prenant acte de la division arabe, les Etats-Unis ont fait la démonstration de leur volonté d'aller aussi loin que nécessaire pour faire reculer l'Irak ; ils ont bien fait.

L'enjeu stratégique du pétrole, le risque d'un contrôle à terme des Emirats par l'Irak et, croyait-on, le caractère impraticable d'une intervention immédiate au titre des Nations unies avaient conduit Washington à un engagement militaire hors d'Europe inégalé depuis la guerre du Viêt-nam.

La décision d'employer ces énormes moyens en cas de nouvelle agression de la part de l'Irak conduirait quasi certainement à la défaite du régime de Bagdad. A ce titre, les capacités militaires de l'Irak ne doivent pas non plus être surestimées.

Cette démonstration de force américaine s'est accompagnée, en outre, d'une détermination politique sans ambiguïté par le refus de tout compromis, à moins d'un retrait des troupes irakiennes du Koweït et du rétablissement de cet Etat dans sa souveraineté, par la proposition effective d'une garantie militaire à l'ensemble des Emirats du Golfe et par la décision de passer de l'embargo au blocus naval unilatéral, au risque de provoquer l'Irak et de contrarier la communauté arabe comme certains alliés.

Compte tenu de l'enjeu géopolitique de cette affaire, il était clair que les Etats-Unis étaient prêts à assurer un blocus total de l'Irak, même au prix d'une confrontation armée. Les Etats-Unis n'étaient cependant pas décidés à provoquer eux-mêmes cette confrontation, mais entendaient laisser à l'Irak la responsabilité de l'ouverture des hostilités.

En fait, Saddam Hussein a semblé choisir d'écarter délibérément la voie du compromis et de poursuivre dans la voie de l'intimidation.

Par cette escalade comprenant la détention de ressortissants étrangers retenus en otages, l'Irak a affiché clairement ses intentions : imposer le *statu quo* qui pourra être revendiqué ensuite comme une victoire de la nation arabe.

Ce calcul ne pouvait réussir que si les Etats-Unis et la communauté internationale reculaient devant l'épreuve de force. Heureusement, il n'en a rien été.

Sur le plan militaire, l'intervention américaine a oté à l'Irak son seul avantage de poids : celui d'une supériorité écrasante des forces terrestres.

Sur le plan politique, la communauté internationale a affirmé sa détermination et, notons-le, une majorité de pays arabes a montré son opposition à la politique d'annexion de l'Irak.

Enfin, sur le plan diplomatique, l'Organisation des Nations unies, paralysée durant la Guerre froide, semble pouvoir remplir, pour la première fois, son rôle dans le maintien de la paix et le rétablissement du droit.

Il apparaît donc clairement que l'évolution de la crise traduit, de la part de la communauté internationale, une politique de refus de toute intimidation. On est prêt désormais à utiliser la force armée pour imposer le blocus naval de l'Irak. Il est cependant essentiel de souligner que la mise en œuvre de ces moyens militaires ne devrait avoir qu'un seul objectif, à l'exclusion de tout autre : amener l'Irak à composer en faveur d'une solution politique du conflit.

Quelles sont aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les conséquences de cette grave crise pour notre pays ?

L'accélération des événements a mis la France dans une position délicate. La montée des tensions, due au fait que l'Irak ai rendu inévitable l'épreuve de force, conduirait Paris à se rapprocher de l'attitude adoptée dès le départ par les Etats-Unis.

Le Président de la République avait, à l'origine, une approche plus modérée, en se démarquant de Washington en première ligne. Mais cette modération s'est révélée peu fructueuse si l'on considère le sort réservé aux ressortissants français retenus comme des milliers d'autres otages.

Cette politique aura eu le mérite de sonder les intentions de l'Irak tout en affirmant la solidarité de la France avec ses alliés, sans compromettre son autonomie de décision ni fermer les options ultérieures.

Depuis la semaine dernière, les circonstances ont changé. La France doit contribuer, en toute clarté, à la réussite du blocus conduit par l'ensemble des Etats qui ont dépêché des forces dans la région.

Par sa résolution 665, le Conseil de sécurité a, comme vous le savez, autorisé le recours à la force pour faire respecter l'embargo contre l'Irak.

Si j'en crois d'ailleurs une dépêche de l'A.F.P., il semblerait que cette décision ait commencé à porter ses fruits puisque, toujours selon cette dépêche, l'Irak aurait ordonné à sa marine marchande de ne pas résister aux tentatives d'arraisonnement. On ne sait pas si c'est confirmé. Monsieur le ministre d'Etat, peut-être pourriez-vous nous le dire ? (*M. le ministre d'Etat fait un signe d'assentiment.*)

Cela s'ajoute aux mesures qui ont déjà été prises par l'Irak et qui ont consisté à libérer, hier, un certain nombre d'otages français et américains. Il semblerait donc bien que la fermeté commence à payer.

Ainsi a été, dans le cadre de l'Organisation des Nations unies, affirmée la volonté de solidarité et de fermeté de tous ceux qui refusent le fait accompli. Monsieur le ministre, je souhaiterais, au nom de mon groupe, vous exhorter à une clarification sans relâche et à une action déterminée de la France.

J'avais déclaré, le 21 août, que, « face à la situation inadmissible imposée par l'Irak, la France devrait faire preuve d'une fermeté sans faille et manifester une solidarité de plus en plus active avec les pays confrontés à la même agression qu'elle ».

La déclaration du Président de la République, mardi dernier, a apporté un début de réponse à notre attente. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées de notre assemblée, vous avez pu mesurer la détermination du Sénat. L'opposition, monsieur le ministre d'Etat, vous suivra dès lors que, comme vous l'avez indiqué, « l'action de la France s'inscrit à la fois dans le cadre des Nations unies et d'une étroite concertation au sein de la Communauté européenne et de l'Union de l'Europe occidentale ».

Nous vous serions reconnaissants, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir préciser à l'intention de la représentation nationale les modalités de l'action que le Gouvernement conduit.

De quelle façon s'agencera, en liaison avec les pays du Golfe, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les autres pays qui concourent à l'application de la résolution 665, le déploiement des forces navales et des moyens basés à terre ?

Le ministre de la défense a indiqué hier, selon le *Journal du Dimanche*, que « les forces françaises ont deux missions : l'une est défensive, l'autre doit assurer la réalité du blocus ».

Quelles sont, dans ce cadre, les mesures prévues pour assurer la protection et le rapatriement de nos ressortissants ? Comment ces mesures s'inscrivent-elles dans le dispositif général des forces déployées ?

Y a-t-il un commandement commun ou une simple coordination de ces forces ? L'Organisation des Nations unies a-t-elle prévu des règles strictes pour l'engagement d'opérations militaires ? Et - question que je pose à mes collègues et notamment au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - ne serait-il pas hautement opportun d'entendre M. Chevènement, ministre de la défense, sur ces questions ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est prévu ! En tout cas, nous le souhaitons !

M. Charles Pasqua. Espérons que ce souhait se réalisera.

Bien sûr, nous avons regretté que le Président de la République n'ait pas pris le soin, avant le débat d'aujourd'hui, d'informer et de consulter les dirigeants politiques de notre pays.

Comme mes collègues, j'ai pris bonne note de la réponse du Premier ministre à la proposition que j'avais faite, ainsi qu'un certain nombre de nos amis de l'opposition. Naturellement, nous sommes tout à fait prêts à participer à ces réunions d'information. Il est bien évident qu'un certain nombre de renseignements ne peuvent pas être communiqués publiquement.

Nous observons avec satisfaction que vous-même, monsieur le ministre d'Etat, n'avez pas ménagé vos efforts, hier encore à Moscou, pour que la France fasse entendre sa voix.

A cet égard, nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, nous, élus gaullistes du Sénat, vous soumettre, comme l'ont fait ou le feront d'autres de nos collègues, quelques propositions.

Il faut que le Gouvernement réaffirme haut et fort deux préalables : la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages retenus en Irak et au Koweït, quelle que soit leur origine ; le retrait total des forces irakiennes du Koweït.

Tous nos moyens diplomatiques, tous les canaux d'information doivent être mobilisés pour faire entendre ce message.

Je crois également que le peuple irakien doit savoir que, dans une telle crise, la nation française est rassemblée : la défense des droits de l'homme, le respect du droit international passent avant toute autre considération. Pour les Français, unis, face au défi lancé par l'Irak, ce combat est prioritaire. De notre point de vue, monsieur le ministre d'Etat, il devient indispensable que la France reprenne l'initiative dans certains domaines. J'ai noté, d'ailleurs, que certaines des préoccupations dont j'ai fait état étaient mentionnées dans la déclaration de M. le Premier ministre.

Comme nous l'avons maintes fois exprimé, il est grand temps de jeter les bases d'une réelle politique d'aide au développement. L'interdépendance entre les économies de l'Europe, particulièrement celle de la France, et les économies des pays d'Afrique doit nous faire réfléchir et agir pour renforcer nos liens avec l'Afrique. Je pense, plus particulièrement, aux liens historiques que nous avons avec les pays du Maghreb.

Il faut aussi repenser notre politique de coopération. Le dialogue Nord-Sud doit être examiné à la lumière des perspectives de l'an 2000.

S'il est mis fin à la détention des otages et à l'occupation du Koweït, alors, et alors seulement, il sera possible d'envisager, sous l'égide des Nations unies, les conséquences du conflit. Alors, et alors seulement, pourra-t-on examiner la possibilité d'une conférence internationale sur la situation des pays du Golfe. Nous souhaitons de toutes nos forces échapper à ce que M. le Président de la République a appelé une logique de guerre.

Pour ma part, comme nous tous certainement, je veux croire encore que la guerre peut être évitée. La guerre a certes sa logique, mais la guerre ne peut jamais être une logique.

Pour l'avenir du monde, pour le bonheur de nos enfants, il faut qu'il soit clair que la résolution des Nations unies offre la seule issue possible. Si, d'aventure, les Irakiens ne saisissent pas l'ultime opportunité d'une solution négociée, alors, monsieur le ministre d'Etat, il nous faudrait être assurés de la détermination ferme de votre gouvernement et de notre solidarité avec nos alliés.

A ce stade, monsieur le ministre d'Etat, je souhaite vous poser deux questions : est-il vrai que des transferts de technologie française dans des domaines sensibles auraient pu être effectués en direction de l'Irak, il y a encore une quinzaine de jours ? Pour ce qui concerne les ventes d'armes, il m'apparaît nécessaire, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous apportiez un éclairage supplémentaire dans ce domaine hautement important.

N'est-il pas enfin temps de reconsidérer le budget de notre défense ? Souvent l'avons-nous répété : il ne faut pas baisser la garde. L'évolution de la situation Est-Ouest avait pu susciter quelques illusions à cet égard, vite démenties par les faits. Cette très grave crise du Proche-Orient devrait amener le Gouvernement à entendre les propositions qu'un certain nombre de spécialistes de la défense ont formulées dans notre assemblée et à l'Assemblée nationale.

Il faut recomposer notre outil de défense et notamment posséder les moyens de projection de forces particulièrement nécessaires dans le cadre des tensions Nord-Sud ; je pense notamment aux composantes aéronavales.

A ce propos, je dirai que le report dans le temps de la construction des porte-avions est une erreur qu'il faut s'empresser de réparer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Nous avons également besoin de moyens de transports aériens pour la force d'action rapide. Comme le rappelait tout à l'heure M. le président Lecanuet, le temps n'est sûrement pas encore venu de percevoir les « dividendes de la paix ». Notre groupe, comme il l'a déjà fait lors des débats budgétaires précédents et lors de la discussion de la loi de programmation militaire, demandera avec insistance au gouvernement que l'effort de défense soit poursuivi. Il s'agit, monsieur le ministre d'Etat, de choix budgétaires qui conditionnent et conditionneront la définition et l'application de notre politique étrangère.

La France veut et doit être indépendante. Elle vient de montrer que, dans le concert des nations, sa voix peut être entendue. Elle doit poursuivre une politique de fidélité à ses principes. Elle sera solidaire de tous ceux qui s'opposent à la barbarie.

Vous nous trouverez résolu, monsieur le ministre d'Etat, pour aider à la libération de tous les otages et assurer le respect du droit international.

Dans les moments de forte tension, et particulièrement dans cette crise proche-orientale, l'opposition et mon groupe, comme par le passé, assument et assumeront leur responsabilité, dans l'intérêt supérieur de la France.

Toutefois, vous comprendrez aisément, monsieur le ministre d'Etat, que le soutien que nous apporterons aux objectifs des Nations unies et à l'action que le Gouvernement va mener pour les atteindre ne saurait comporter, de notre part, quelque blanc-seing que ce soit pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. François-Poncet.

M. Jean François-Poncet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le 9 novembre 1989, le mur de Berlin tombait. Une ère nouvelle débutait pour l'Europe et pour le monde : celle des droits de l'homme, celle de la paix enfin retrouvée en Europe, celle de la fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Le vingtième siècle achevait sa sanglante trajectoire dans le feu d'artifice d'un immense espoir.

Neuf mois plus tard - neuf mois seulement ! - le 2 août 1990, l'invasion du Koweït par l'Irak, son annexion, la prise en otage de milliers de ressortissants occidentaux, le siège

des ambassades, la flambée des prix du pétrole, l'effondrement des bourses, imposent, avec une brutale soudaineté, une lecture moins idyllique de l'avenir.

Nous découvrons que la fin de la guerre froide n'instaure pas, comme par enchantement, la paix et le droit. Au contraire ! Elle libère les nationalismes, dont l'explosion pourrait s'avérer plus dangereuse, dans la réalité concrète, que l'hypothétique holocauste sous la menace duquel nous avons si longtemps vécu.

Le déchaînement des nationalismes, si inquiétant en Europe même, prendrait des proportions plus redoutables encore s'il opposait le Nord au Sud. Certains déclarent que la crise du Golfe possède déjà ce caractère. L'affirmation est hâtive et, heureusement, inexacte.

Certes, non seulement l'Égypte, la Syrie et le Maroc, mais aussi les grandes nations islamiques d'Extrême-Orient - le Pakistan, la Malaisie, l'Indonésie, le Bangladesh - ont pris position contre l'Irak et envoyé en Arabie Saoudite des contingents armés. Mais, pour importantes qu'elles soient, ces prises de position ne suffisent pas, nous le sentons bien, à étouffer l'écho que suscite dans les masses arabes le défi si délibérément lancé par Saddam Hussein à l'Occident, en même temps qu'à l'ordre international établi.

Cet écho pourrait demain, si nous l'ignorions, creuser, entre le monde arabe et l'Occident, entre les nations industrialisées et les pays en développement, entre les riches et les pauvres de la planète, un fossé d'amertume et de rancœur.

Si j'ai choisi, monsieur le ministre d'Etat, de commencer par une observation aussi générale, c'est parce qu'elle doit, selon le groupe du rassemblement démocratique et européen, servir de fil conducteur dans la gestion de la crise du Golfe.

Cette gestion, nous souhaitons qu'elle s'inspire des trois principes suivants : fermeté absolue face à l'agression irakienne et aux menaces intolérables qui l'accompagnent et solidarité sans faille avec nos alliés, à commencer par les Américains (*Très bien ! sur plusieurs travées*) ; recherche d'une solution politique qui soit ressentie par le monde arabe, non comme une humiliation, mais comme un progrès vers un ordre plus juste ; volonté, enfin, de tirer, pour ce qui concerne la France et l'Europe, les leçons d'une crise où jamais le géant économique qu'est l'Europe n'aura autant ressemblé à un nain militaire.

Fermeté, d'abord ; fermeté absolue. A cet égard, nous avons approuvé les positions adoptées par le Président de la République et par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, ainsi que la déclaration que vous nous avez lue, dont le ton nous a heureusement impressionnés.

Fermeté dans la condamnation de l'agression, bien sûr.

Fermeté dans le refus de l'annexion.

Fermeté dans la dénonciation solennelle de la prise en otage de milliers de ressortissants européens, d'un acte dont l'impudence et l'horreur passent toutes les limites.

Ayons le courage collectif d'y déceler la conséquence des faiblesses successives dont l'Occident tout entier a fait preuve lors des prises d'otages individuelles du passé récent.

Ayons la lucidité de voir que, si, d'aventure, Saddam Hussein tirait de la plus gigantesque prise d'otages de l'histoire le plus petit avantage, le recul pour l'humanité serait immense. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Quel terrible précédent pour l'avenir ! Quel obstacle, aussi, au développement du tiers monde, où coopérants, techniciens, professeurs, hommes d'affaires ne se sentiraient plus, nulle part, en sécurité !

Le moment est venu de mettre un terme exemplaire et définitif à ce qui risque de devenir une pratique courante, une pratique qui introduirait dans les rapports entre nations un poison destructeur.

Fermeté, surtout, monsieur le ministre d'Etat, dans l'action.

Par l'embargo, d'abord, qui constitue la réponse la plus adaptée à la situation... à condition d'être effectif, c'est-à-dire coercitif. A l'évidence, l'usage de la force est inéluctable. Il faut bien, en la circonstance, l'appeler par son nom, comme plusieurs des orateurs qui m'ont précédé l'ont fait : il s'agit d'un « blocus », même si les scrupules de nos juristes et les pudeurs verbales de l'O.N.U. vous interdisent d'employer ce terme, monsieur le ministre d'Etat. (*Très bien ! sur les travées du R.D.E.*)

S'il n'était qu'un panier percé, si les flottes occidentales croisaient dans le Golfe pour n'y faire que de la figuration, l'embargo aurait tôt fait de ridiculiser ceux qui l'ont décidé. Nous savons, depuis le vote des Nations unies, que, heureusement, il n'en sera rien.

Fermeté, d'autre part, dans la défense des Etats du Golfe. Menacés par les chars irakiens, ils comptent sur nous et ils jugeront leurs amis à l'aide qu'ils leur accorderont dans les moments dramatiques qu'ils traversent.

Mais comment parler de fermeté sans évoquer à nouveau, hélas ! le problème des otages, notre terrible talon d'Achille pour aujourd'hui, et plus encore dans quelques semaines ou quelques mois.

Cyniquement, mais savamment mis en scène, l'odieuse chantage risque d'entamer peu à peu la détermination encore intacte de nos opinions publiques.

Dès lors, monsieur le ministre d'Etat, deux stratégies s'opposent : la nôtre, celle de l'embargo, où le temps joue pour l'Occident, et celle de Saddam Hussein, qui est fondée sur le chantage aux otages, sur l'exploitation systématique de la légitime émotion que leur sort suscite dans l'opinion. Dans cette seconde stratégie, il est à craindre que le temps ne joue pour Saddam Hussein.

Quelles conséquences tirez-vous, monsieur le ministre d'Etat, de cette situation pour la conduite de la crise, une conduite dont notre groupe voudrait savoir si elle est de la seule responsabilité des Etats-Unis ou si la France et la Grande-Bretagne y sont associées ?

En affirmant sa solidarité, mais aussi sa différence avec les Etats-Unis - ce que notre groupe comprend - la France ne se condamne-t-elle pas à accepter, sans pouvoir les influencer, les décisions de Washington ?

Quelle serait, demain, l'attitude du Gouvernement si, pour couper court au chantage de Saddam Hussein et éviter que ne se reproduise le drame des otages de l'ambassade américaine de Téhéran, qui est la hantise de l'administration américaine, Washington prenait l'initiative d'une opération militaire de grande envergure ? L'approuveriez-vous ? Consulteriez-vous, de nouveau, le Parlement ?

Monsieur le ministre d'Etat, si notre but immédiat et premier doit être de faire lâcher prise à Saddam Hussein, nous ne devons pas perdre de vue pour autant que l'objectif à long terme est d'éviter qu'une cassure ne se produise entre l'Occident et le monde arabe.

La responsabilité particulière de l'Europe et de la France est d'y veiller, de trois façons.

D'abord, en l'emportant dans l'épreuve de force qui nous oppose à Saddam Hussein. Si nous ne remportons un succès indiscutable, ce dernier poursuivrait avec un prestige accru sa croisade contre l'Occident.

M. Lucien Neuwirth. Bien sûr !

M. Jean François-Poncet. Ensuite, en prenant soin, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre d'Etat, d'inscrire autant que faire se peut les initiatives militaires de l'Occident dans le cadre des Nations unies. C'est la meilleure façon de conserver à la crise sa véritable nature, celle de la résistance à l'agression et de la défense du droit, celle d'un conflit entre la communauté internationale et un Etat prédateur, et d'éviter ainsi que la crise ne se dénature peu à peu en un affrontement entre les riches et les soi-disant pauvres.

M. Charles Lederman. Soi-disant ?

M. Jean François-Poncet. L'Irak n'est pas un pays pauvre, vous le savez aussi bien que moi : c'est un des cynismes qui caractérisent Saddam Hussein.

M. Charles Lederman. Ce n'est pas de l'Irak que vous parliez !

M. Jean François-Poncet. Mais si, monsieur Lederman, je parlais bien de l'Irak.

M. Charles Lederman. Les pays pauvres, c'est l'Irak ?

M. Jean François-Poncet. En l'espèce, je parlais de l'Irak. Je vous laisse juge de vos propres propos, mais vous me permettez de savoir de quoi je parlais ! (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Marc Lauriol. Il est maître de son propos, tout de même !

Mme Hélène Luc. Même en Irak, il y a des gens qui ont faim !

M. Jean François-Poncet. La coopération de l'U.R.S.S. et la neutralité de la Chine permettent au Conseil de sécurité de jouer à nouveau son rôle.

Sans laisser l'O.N.U. paralyser une action dont il importe de sauvegarder l'efficacité militaire, saisissons l'occasion qui se présente pour restituer aux institutions internationales, que la France a tant fait pour créer, la mission qu'on leur destinait dans le maintien de la paix.

Mais c'est bien évidemment dans la recherche d'une solution politique à la crise qu'il faudra prendre en compte les aspirations et les sensibilités du monde arabe. Je dis bien « le monde arabe », et pas Saddam Hussein.

Le retour au *status quo* antérieur au conflit est-il à cet égard souhaitable ? Sera-t-il même possible ? On peut en douter.

Certes, l'indépendance du Koweït doit être rétablie et les troupes irakiennes retirées sans condition. Sur ce point, aucun doute n'est possible ; mais ne faut-il pas, par exemple, promouvoir une meilleure répartition des richesses du pétrole entre pays arabes producteurs et pays arabes pauvres ?

Peut-on, d'autre part, exiger l'évacuation du Koweït sans qu'une solution apparaisse, tant au Liban que dans le conflit israélo-arabe, qui empoisonne les relations entre l'Occident et le monde arabe ?

La crédibilité des Etats-Unis est faible en la matière. Celle de l'Europe, conseillée par la France, est meilleure. Pourquoi laisserions-nous à l'Union soviétique le monopole des médiations à venir ?

Mme Hélène Luc. Et voilà !

M. Jean François-Poncet. Il restera, enfin, monsieur le ministre d'Etat, à tirer les leçons de la crise du Golfe pour la France et pour l'Europe.

S'agissant de la France, comment ne pas s'interroger, à la lumière des événements actuels - d'autres l'ont fait avant moi - sur l'importance et la structure de son appareil militaire, y compris sur le rapport entre le nucléaire et le conventionnel ?

Comment, d'autre part, ne pas réexaminer l'avenir de notre industrie de l'armement qui, enfermée dans son cadre national, doit exporter pour survivre et qui, en exportant à tout va, s'expose à des excès du genre de ceux que traduisent certaines de nos livraisons - je ne dis pas « toutes » nos livraisons - à l'Irak ?

Le moment n'est-il pas venu d'examiner sérieusement les perspectives qu'offrirait une européanisation progressive de nos productions d'armement ?

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Jean François-Poncet. Quant à l'Europe, on doit tout à la fois lui adresser un *satisfecit* et déplorer sa carence.

Satisfecit, vous l'avez souligné, monsieur le ministre d'Etat, pour avoir immédiatement et unanimement condamné l'Irak et décrété l'embargo. C'est un heureux et important précédent.

Mais carence dans l'action : certes, la Grande-Bretagne et la France ont dépêché des navires dans le Golfe, mais en ordre dispersé et sans mandat européen. La République fédérale d'Allemagne, invoquant des prétextes constitutionnels, s'est abstenue. Les autres se sont cantonnées dans l'omnipotence militaire.

Certes, l'U.E.O. s'est réunie et a arrêté le principe d'une coordination des unités opérant dans le Golfe. C'est bien ! Mais ne nous leurrions pas. Ce que l'opinion mondiale retient, c'est la pâleur de la présence militaire européenne comparée à l'engagement décisif des Etats-Unis.

C'est l'Amérique qui, une fois encore, défend les intérêts de l'Europe. N'en soyons pas autrement surpris, mais interrogeons-nous pour l'avenir. Voulons-nous que l'Europe de demain, celle que les deux conférences convoquées en décembre doivent faire sortir des limbes, ne soit demain qu'une grande Suisse propre et prospère, accueillant capitaux et touristes mais protégée par d'autres et ayant renoncé à peser elle-même sur le cours de l'Histoire ?

Monsieur le ministre d'Etat, si la crise du Golfe comporte une leçon, c'est bien celle-ci : il ne suffit pas de passer de l'Europe économique à l'Europe politique ; il faut aussi créer l'embryon d'une Europe militaire. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur celles de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées du R.P.R.*)

Mes chers collègues, quand M. le ministre des affaires étrangères m'a demandé d'accomplir à Amman la mission que vous savez, je n'ai pas hésité à l'assumer. J'ai estimé qu'il est, dans la vie d'une nation, des moments et des défis qui commandent, sur une question déterminée et pour un temps donné, de surmonter, comme on le fait couramment dans d'autres grandes démocraties, les clivages partisans. La crise du Golfe, où des soldats, des marins et des aviateurs français - que je tiens à saluer de cette tribune - sont engagés, est l'un de ces graves défis.

Les interventions de ceux qui m'ont précédé à cette tribune ont montré que, sensibles comme moi-même à la gravité des événements, ils entendent voir l'opposition assumer pleinement, dans les circonstances que nous traversons, ses responsabilités nationales. Oui, nous entendons tous que la France soit rassemblée dans l'épreuve qu'elle affronte !

Cette attitude, monsieur le ministre d'Etat, vous aidera dans votre tâche. Mais, en même temps, elle vous fait obligation : obligation, d'abord, de vous en tenir à la ligne définie dans la déclaration du Gouvernement ; obligation, ensuite, d'informer et de consulter régulièrement le Parlement - j'observe avec satisfaction que le Premier ministre s'y est engagé ; obligation de veiller à ce que, solidaire de ses alliés, la France soit présente et active dans la crise militairement aussi bien que diplomatiquement ; obligation, enfin, de veiller à ce que la France prenne pleinement, non seulement dans le déroulement mais dans le dénouement du conflit, le rôle que lui assignent tout à la fois ses relations particulières avec le monde arabe, son statut de membre permanent du Conseil de sécurité et - ai-je besoin de l'ajouter ? - l'attente du peuple français. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en ces heures de crise et d'inquiétude, toutes nos pensées vont vers nos compatriotes d'Irak et du Koweït.

C'est une évidence, sans doute, de le dire - bien des orateurs l'ont fait avant moi - mais il n'est pas inutile de le répéter, de le proclamer de la tribune du Sénat, seule assemblée où les Français de l'étranger sont directement et, dirai-je, constamment représentés.

Nous ne savons que trop que ceux de nos compatriotes qui ont accepté de partir au loin pour aider au développement de certains pays, pour permettre notre nécessaire expansion économique, pour servir notre rayonnement culturel, pour enseigner notre langue, pour lutter contre les épidémies, pour soigner et guérir, pour établir de nouvelles communications, une nouvelle compréhension entre les peuples, oui, nous ne savons que trop que ceux-là sont parfois exposés à des dangers très graves.

Nous l'avons vu au Tchad, à Kolwezi, en Iran, au Liban depuis de trop longues années, au Gabon et au Liberia récemment. Nous le voyons aujourd'hui au Koweït et en Irak.

Mais ce qui est nouveau, dans la crise actuelle, ce qui est absolument inadmissible, c'est que ces braves gens, ces civils venus là souvent à la demande des autorités locales pour travailler et pour aider, des hommes, femmes et enfants parfaitement innocents, puissent être, par centaines, non seulement retenus, empêchés de retourner chez eux, mais considérés comme otages à l'occasion d'événements dans lesquels ils n'ont pas la moindre responsabilité.

Ce qui est particulièrement odieux, au-delà des limites de toute raison et de toute décence, c'est qu'un chef d'Etat, le dictateur irakien, puisse aller jusqu'à dire que ces otages pourraient être rassemblés et placés en des endroits stratégiques pour servir de boucliers humains en prévision d'éventuelles attaques militaires !

On ne pourrait croire à semblable ignominie si celui qui profère de telles menaces n'avait pas déjà montré ce dont il est capable par des exécutions massives dans son propre pays

et par l'utilisation de gaz asphyxiants pour anéantir des villages entiers de Kurdes, ce qui montre les sinistres dimensions de ce personnage.

Dans le message qu'il nous a adressé au début de cette séance, M. le Président de la République a tenu à exprimer ces préoccupations : « Ces femmes, ces hommes, ces enfants qui peuvent être utilisés comme remparts d'installations militaires ne quittent pas notre esprit et ont droit à notre affection. Rien n'a été, ne sera négligé pour leur venir en aide. J'affirme, dans cette épreuve, la cohésion profonde de la France en réponse au chantage. »

Nous en avons pris note et nous avons été heureux, monsieur le ministre d'Etat, de vous entendre dire, ensuite, que la France tiendrait les gouvernants irakiens responsables de la vie de chaque Français détenu et comptable du sang de chacun d'eux. Nous vous en remercions.

Mais ce n'est pas encore assez. Devant l'énormité des menaces proférées, il convient de clamer notre indignation, de dire hautement que l'utilisation de civils innocents sur des objectifs militaires constituerait un véritable crime, un crime contre l'humanité.

Il faut que le Gouvernement français et la communauté internationale condamnent sans appel de tels agissements, que la réprobation unanime des nations civilisées soit exprimée, afin que même ceux qui se veulent sourds soient obligés d'entendre et, espérons-le, qu'ainsi les otages occidentaux qui sont l'objet de ces menaces n'en deviennent pas les victimes.

A notre connaissance - je m'empresse de l'ajouter - aucun de nos compatriotes n'a encore été l'objet de sévices aussi graves. Mais eux et les milliers d'Anglais, d'Américains et de ressortissants d'autres pays alliés vivent actuellement dans l'angoisse.

Depuis le premier jour de l'invasion du Koweït par l'Irak, le 2 août, une cellule de crise fonctionne, au Quai d'Orsay, sous l'égide de la direction des Français à l'étranger, comme cela avait déjà été le cas lors d'événements semblables précédents. Les sénateurs des Français établis hors de France, de toute tendance, travaillent en liaison avec cette cellule ministérielle ; pour ma part, j'y étais encore ce matin même.

Il se trouve actuellement 290 Français au Koweït et 270 en Irak, soit au total 560 personnes connues et recensées. Il y en aurait eu le double si ces tragiques événements n'étaient pas survenus au moment des vacances d'été, à une époque où une grande partie des familles se rendent en France.

Au début, nous avons pu garder contact, notamment par téléphone, avec ces expatriés ; restés à leur domicile, ils ne manifestaient pas trop d'inquiétude. Les seuls de nos compatriotes pour qui nous étions véritablement soucieux étaient les passagers d'un vol de British Airways qui avaient été saisis et emmenés à Bagdad sans que nous puissions garder leur trace. Nous savons maintenant qu'ils sont retenus à l'hôtel Mansour ; mais il nous est impossible de communiquer avec eux, ce qui est grave.

Quant aux résidents, aux Français de l'étranger qui se trouvent là-bas, ils sentent, chaque jour, l'étau se resserrer sur eux ; leur téléphone ne fonctionne plus, leurs conditions de vie deviennent plus difficiles.

Depuis vendredi, l'ambassade de France au Koweït est, comme d'autres ambassades, entourée par les troupes irakiennes ; le téléphone et l'eau ont été coupés ; on ne peut plus communiquer avec ce poste diplomatique que quelques heures par jour grâce à un groupe électrogène qui se trouve dans ses locaux.

Le sort de nos compatriotes et des autres otages est donc chaque jour plus critique. C'est pourquoi il convient d'agir en leur faveur sans délai, mais sans oublier pour autant les risques que leur ferait courir toute action inconsidérée.

Dans ces circonstances difficiles ; la marge de manœuvre est bien étroite. Il s'agit cependant d'une action prioritaire, d'un geste humanitaire qu'il faut accomplir rapidement en liaison avec les Nations unies, dont l'intervention dans le conflit au cours de ces derniers jours s'est avérée porteuse d'espérance.

Le Sénat unanime, tous groupes confondus, a manifesté son souci que quelque chose soit fait en faveur de nos compatriotes. Un double but doit être poursuivi : assurer leur sécurité, obtenir leur rapatriement.

La solidarité nationale doit se manifester dans tous les domaines. A cet égard, des suggestions intéressantes ont été exprimées par l'un des orateurs qui m'ont précédé. Des comités d'entraide sont créés.

Il faut associer tous les Français de France à cette action ; il faut également appeler les Français de l'étranger à la soutenir. Vous en aurez l'occasion, monsieur le ministre d'Etat, dès la semaine prochaine, lorsque vous réunirez et présiderez le conseil supérieur des Français de l'étranger.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me bornerai à ajouter à mon propos une seule question. Que peut-on dire à nos compatriotes actuellement en congé qui, en principe, devraient retourner prochainement dans les divers pays du Golfe ?

En effet, 4230 Français sont immatriculés en Arabie Saoudite, 1770 dans les Emirats arabes unis, 320 à Bahreïn, 450 en Jordanie, etc. Beaucoup nous consultent ; les familles nous demandent ce qu'elles doivent faire. Peut-on espérer que la situation demeurera relativement normale ? Les écoles françaises seront-elles rouvertes à la rentrée ? Avez-vous des indications, voire des consignes, à donner à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat ?

Le Gouvernement et l'administration se doivent de garder un contact étroit avec les familles de Français à l'étranger, afin de pouvoir répondre à leurs questions, les conseiller, leur dire ce qui va être fait, les renseigner sur toutes les perspectives.

Mais, pour l'heure, plus que vers ceux qui se trouvent à l'abri en France, c'est vers ces 560 Français détenus, prisonniers, otages au Koweït et en Irak que se tournent toutes nos pensées.

Ce qui s'est dit cet après-midi, ici, est tout à fait réconfortant. Il n'est pas un orateur qui n'ait affirmé à quel point nous étions auprès d'eux, avec eux, par la pensée et par le cœur.

Ayant épuisé mon temps de parole, je ne puis aborder l'aspect politique des événements qui nous interpellent tous si profondément. Mais croyez bien que je m'associe pleinement, avec tous les membres de notre groupe, aux paroles élevées qui ont été prononcées ici.

A notre tour, nous apportons le salut de notre assemblée aux marins, aux aviateurs, aux soldats français et alliés qui ont été envoyés là-bas, et surtout à tous nos compatriotes de l'étranger retenus en otages à qui il faut vite porter secours pour la défense du droit et l'honneur de la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., du R.D.E. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient.

La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le ministre d'Etat, notre appui, notre soutien d'aujourd'hui pourraient n'être que le reflet habituel d'une solidarité déjà fortement et anciennement établie. Ils le sont certes en ce moment - vous n'en doutez pas - mais ils sont aussi plus que cela et c'est de ce plus que je voudrais brièvement vous entretenir.

L'action du Gouvernement a permis, dans la grave crise que nous vivons, de conforter l'ordre international et de donner à des concepts, anciens mais hélas ! dépourvus de traduction concrète, un contenu nouveau, une réalité nouvelle : les Nations unies ont réhabilité l'arbitrage ; la présidence française a donné à l'Europe l'ébauche d'une identité en matière de sécurité.

Il n'est d'épreuve qui n'ait de contrepoint positif. Si l'agression irakienne peut, comme nous l'espérons, reculer devant la pression conjuguée de la loi internationale et de la négociation diplomatique, le monde aura gagné dans l'aventure un peu plus de cohérence, et d'abord en retrouvant les chemins de la sécurité collective.

La crise du Golfe a clairement établi que la solidarité européenne ne s'évalue pas différemment selon les situations géographiques, les spécificités historiques et les intérêts économiques particuliers. Elle est un tout indissociable.

Le souci de l'indépendance est finalement compatible avec la solidarité dans la démarche et l'action. Dès lors qu'on veut bien sortir de la confusion et de l'ambiguïté trop longtemps, trop souvent entretenues entre indépendance et souveraineté.

Plus de cohérence donc dans la volonté politique mais aussi, sans doute, moins d'illusions dans l'appréhension des réalités.

La crise, les réactions qu'elle a déterminées et les comportements qu'elle aura révélés auront mis un terme à la persistance de certaines illusions, ne serait-ce que sur la nature progressiste - parce que dite laïque - et supposée démocratique - parce que s'affirmant républicaine - du régime baasiste.

Pour important que soit ce premier aspect, l'essentiel à mes yeux est ailleurs. Cet essentiel est à porter entièrement au crédit du Gouvernement et au vôtre propre, monsieur le ministre d'Etat.

Je veux ici évoquer - vous l'imaginez - la réanimation du traité de Bruxelles modifié, seul instrument diplomatique qui permette de pallier les insuffisances géographiques du traité de l'Atlantique Nord et de surmonter les lacunes du traité de Rome, dès lors qu'il s'agit de sécurité et d'une zone extérieure à l'Europe continentale.

La réunion que vous avez convoquée, à Paris, des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'union de l'Europe occidentale est une initiative qui donne tout son relief à la présidence que la France assume depuis le 1^{er} juillet.

Cette réunion, la première qui ait été tenue à ce niveau pour répondre à une crise ponctuelle, a abouti à des résultats qui n'avaient encore jamais été atteints dans le domaine de la coopération européenne en dehors de la zone O.T.A.N.

Ce succès est très largement dû à ce qu'une base politique et juridique ferme a pu être donnée à l'action des Européens, celle des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Aucun autre principe n'aurait sans doute pu faire l'unanimité des pays de l'U.E.O., ni, par conséquent, permettre l'organisation d'un groupe *ad hoc* destiné à coordonner cette action, ni enfin autoriser l'indispensable coopération militaire, tant au niveau des états-majors que sur le terrain.

Il reste sans doute que l'efficacité du déploiement des forces aéronavales des pays de l'U.E.O. dans le Golfe risque de souffrir de l'insuffisance de sources d'informations précises qui sous-tendent toute action du genre. L'Europe, pour conforter l'identité qu'elle s'est enfin donnée, a besoin non seulement de plus de concertation et d'harmonisation des doctrines, des modes d'emploi et des forces mais aussi d'un minimum de moyens autonomes comme le satellite d'observation.

Cette considération devrait conduire le conseil de l'U.E.O. - nous l'espérons à tout le moins, monsieur le ministre d'Etat, mais je devrais dire, en la circonstance, monsieur le président du conseil - à donner rapidement suite à la recommandation n° 482 que l'assemblée a adoptée le 7 juin dernier et qui lui demande de « décider de toute urgence d'une agence de l'U.E.O. de traitement et d'interprétation des images satellite ».

Tant que les Européens ne disposeront pas d'une autonomie militaire intégrale, il restera difficile de prétendre à l'autonomie politique indispensable pour que leur action ne se confonde pas avec celles de leurs alliés américains, dont les objectifs ne sont pas nécessairement les leurs.

Je voudrais surtout souligner que la cohésion manifestée par les ministres de l'U.E.O., le 21 août, peut et doit constituer un pas en avant vers une union européenne dont les activités s'étendraient aux domaines de la sécurité et de la défense.

Je me félicite de ce que deux pays membres de la Communauté, mais non de l'U.E.O., aient été invités et aient accepté d'assister à la réunion du 21 et aussi que la Grèce ait décidé de participer à l'action navale dans le Golfe. Nous nous réjouissons également de ce que le représentant de la Turquie ait trouvé sa place à la réunion du Conseil de l'U.E.O.

En échappant à la rigidité des institutions, ces démarches ouvrent la voie à un élargissement de l'Europe de la défense en même temps qu'à une coopération permanente entre les états-majors nationaux des pays européens, au moins pour ce qui a trait aux régions qui ne sont pas couvertes par le traité de l'Atlantique Nord.

Nous nous sommes sans doute trop engagés dans le présent, monsieur le ministre d'Etat, pour anticiper utilement l'avenir. L'article VIII du traité de Bruxelles modifié donne de la sécurité une définition très large - « en quelque endroit qu'elle se produise » - et au-delà de la dimension strictement militaire de l'objet même de la menace, définie comme tout ce qui met « en danger la stabilité économique ».

Cette double réalité devra trouver sa traduction dans un aménagement approprié de nos systèmes de sécurité européens et, ultérieurement, paneuropéens. Il implique à l'évidence l'extension des plans de désarmement au bassin méditerranéen et au Proche-Orient.

L'allègement de la tension Est-Ouest ne détermine pas automatiquement un apaisement des antagonismes et la fin des conflits régionaux. Ceux-ci portent en eux des risques d'extension et de généralisation contre lesquels il faut se prémunir. La limitation des armements, la non-prolifération des moyens nucléaires et chimiques et la gestion des transferts de technologie doivent enfin trouver une expression réelle et contrôlée, tant il est toujours vrai, comme le disait déjà Jaurès, que ce n'est plus la guerre qui fait fabriquer les armes mais que ce sont les armes qui font faire la guerre.

La diplomatie européenne a eu le souci de se garder de toute démarche qui aurait pu apparaître comme provoquant un clivage Nord-Sud ou qui aurait donné le sentiment que s'organisait un bloc occidental antagoniste du monde arabe. C'est bien ainsi, mais ne peut-on aller au-delà ?

L'agression irakienne a modifié la géographie des risques ; elle a déterminé une cristallisation de fait d'une communauté d'intérêts de sécurité que partagent l'Egypte avec Israël et la Jordanie avec l'Arabie Saoudite et la Syrie.

Alors, cet environnement, - je vous le demande, monsieur le ministre d'Etat - n'est-il pas favorable, propice, à une relance d'une négociation sur le Moyen-Orient, notamment par la convocation d'une conférence internationale sur le règlement du conflit israélo-palestinien, sujet évoqué hier encore dans le communiqué final de votre rencontre de Moscou ?

Quels que soient ses prolongements immédiats, la crise déclenchée par M. Saddam Hussein pourrait alors servir la cause d'une Europe plus unie et d'un monde plus responsable.

Sans doute est-il déplorable que le monde ne progresse qu'au travers des crises et des tensions. C'est ainsi ! Pour l'Europe, comme pour le monde, l'ambition est la même : réconcilier l'ordre avec le droit, la justice avec la liberté, l'organisation collective de la société avec la pleine intégrité des individus et l'indépendance des nations avec la solidarité internationale. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - M. Max Lejeune applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le ministre d'Etat, quelque 560 Français se trouvent au Koweït et en Irak ; c'est à eux que je pense en cet instant et c'est de leur situation que je souhaite vous entretenir, tant en mon nom personnel qu'au nom de mes collègues de groupe MM. de Villepin et Roux.

Première remarque, ce chiffre de 560 Français est faible comparé à ceux que comptabilisent nos partenaires également engagés dans ce conflit : près de 3 100 Américains au Koweït et en Irak, 4 700 Britanniques, et ne parlons pas des centaines de milliers d'Égyptiens ou d'Asiatiques.

Cette présence française réduite, monsieur le ministre d'Etat, illustre notre très faible implantation à l'étranger. Certes, ce n'est pas l'objet de ce débat, mais il faudra sans doute aborder un jour ce sujet. Je note au passage que 1 700 Irakiens sont répertoriés en France, dont certains sont des militaires instruits jusqu'à maintenant par nos aviateurs.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais que vous m'apportiez des précisions sur la situation de ces Français qui sont « retenus ». M. le Président de la République a parlé d'« otages » ; les Irakiens parlent d'« invités ». En tout cas, ils sont retenus sur place. Certes, la réponse n'est pas aisée,

mais mon devoir est de vous demander comment vous considérez ces Français et quelles informations vous pouvez me donner à leur sujet.

Vous disposez, monsieur le ministre d'Etat, depuis la fin des années 1980, d'une direction des Français à l'étranger. Or celle-ci joue un rôle considérable et bénéfique pour nos compatriotes installés hors de France. Son actuelle directrice, Mme Isabelle Renoir, jouit de toute notre estime pour son dévouement et sa compétence ; nous avons apprécié, dans les instants que nous venons de vivre, l'aptitude, avec laquelle elle a su faire face aux difficultés.

La cellule de crise qui existe au sein de votre ministère montre aussi son utilité, mais - mes propos ne constituent en rien une critique, qui serait tout à fait déplacée dans ces moments - pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat, qu'elle soit suffisamment étoffée ? Bien entendu, lorsque la situation est calme, vous devez estimer comme moi-même qu'elle est tout à fait suffisante, mais dans des périodes semblables à celle que nous vivons - nous devons malheureusement penser qu'elles pourraient être de plus en plus nombreuses - j'ai l'impression qu'elle est peut-être un peu « juste ».

J'en veux pour preuve les appels téléphoniques que les familles ont adressés à vos services et qui ont été abondamment soulignés par les médias. A ce propos, autant j'apprécie - je viens de le dire - la disponibilité de vos fonctionnaires, autant, monsieur le ministre d'Etat, je dois dire devant cette Haute Assemblée que je n'apprécie pas l'attitude de certains journalistes qui ont interviewé avec complaisance des familles qui, certes, étaient affectées - je les comprends - par la situation de leurs parents retenus sur place, mais qui entendaient dicter au Gouvernement de la France la politique qu'il devait suivre ; bien que je représente ces Français qui vivent à l'étranger, je trouve cela inadmissible !

En son temps, nous avions eu, mes chers collègues, l'interview du Premier ministre Hoveyda, recueillie la veille de son exécution au fond de sa cellule. Eh bien, je n'apprécie pas non plus que l'on écoute des familles éplorées qui, quelquefois, s'égarant. Il est des moments où il faut être responsable, même quand on est journaliste !

Je souhaiterais maintenant, monsieur le ministre d'Etat, que nous examinions ensemble les dispositions pratiques que votre ministère pourrait prendre pour aider nos compatriotes.

L'une des premières mesures ponctuelles serait la mise en place d'une couverture contre les risques de chômage. Je sais bien que les Français qui se trouvent au Koweït et en Irak sont, pour la plupart, des représentants de grandes sociétés françaises qui sont installées, pour des raisons que nous connaissons, dans le Golfe. J'imagine - je suis sûr que M. le ministre de l'industrie y veillera - que ces sociétés feront leur devoir vis-à-vis de nos compatriotes et agiront pour que leurs représentants soient suivis, indemnisés et payés comme ils doivent l'être.

Mais il y a toujours des oubliés et c'est pour eux que je souhaiterais que soient mises en place, avec le groupement des Assedic de la région parisienne, des mesures ponctuelles leur permettant de faire face aux risques de chômage. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons pu le faire pour les Français du Tchad à la fin des années soixante-dix ; j'imagine que nous pouvons le faire pour les Français du Koweït et d'Irak, surtout - je le répète - qu'ils sont peu nombreux.

Je vous parlerai très brièvement des mesures scolaires qui doivent être prises en faveur des familles de nos compatriotes. En effet, un certain nombre d'enfants vont devoir regagner les écoles, les lycées, les universités. Ils méritent notre attention et il serait bon que vos services aident ceux qui ne trouvent pas de point de chute conforme à leurs souhaits par suite des bouleversements dont ils viennent d'être victimes.

Bien entendu, je ne saurais omettre les indispensables mesures relatives à la sécurité sociale des familles. J'ai l'honneur de présider la caisse des Français de l'étranger et, comme il ne suffit pas de faire des communications au Gouvernement, je donnerai l'exemple en proposant à mon conseil d'administration que des mesures pratiques soient prises en faveur de ces familles, dans l'attente d'une solution à ce conflit.

Nous avons aussi à préparer l'avenir, monsieur le ministre d'Etat. En effet, cette crise n'est pas unique. C'est ainsi que je me trouvais au début de l'année parmi les Français de

Beyrouth : si l'actualité a fait s'estomper les difficultés, elles subsistent ! Dans le monde tel qu'il est, nous connaissons d'autres crises. Dès lors, il faut être prêt.

Vos services, qui sont bien informés, le savent : il importe d'abord de rapatrier nos compatriotes en difficulté, comme nous l'avons déjà fait. Cependant, peut-être faut-il encore faire plus en ce qui concerne les possibilités d'accueil et de transport, afin que tout se passe le mieux possible pour des gens qui ont été meurtris.

Cela me conduit, monsieur le ministre d'Etat, à vous proposer autre chose que des improvisations - le terme n'est peut-être pas approprié - ou des mesures ponctuelles pour le retour de nos compatriotes. Pourquoi n'y aurait-il pas une législation concernant les Français de l'étranger un peu comparable au plan Orséc déclenché dans les départements, lorsque des zones sont sinistrées ? Cela permettrait à votre ministère d'intervenir tout de suite.

Il me semble qu'il y a quelque chose à faire. Vous êtes le ministre des Français de l'étranger : ne pensez-vous pas que l'on pourrait proposer au Gouvernement ou au Parlement une réglementation, une législation - je ne sais, car je ne détiens pas la science infuse - qui soit immédiatement applicable ?

Notre expatriation est très faible, je le répète : 2,5 p. 100 qu'il convient de comparer aux 8 p. 100 d'Allemands et aux 10 p. 100 d'Italiens. Je crois qu'il serait important pour ces Français qui vivent à l'étranger de savoir que, quand ils rentrent en France et qu'ils sont aux prises avec des difficultés semblables à celles que connaissent nos compatriotes d'Irak et du Koweït, des dispositions qui leur sont spécifiques existent.

Mon collègue M. Charles de Cuttoli a écrit récemment un excellent article sur cette crise ; il y rappelait combien la difficulté est grande pour indemniser les biens de nos compatriotes français résidant à l'étranger. La Suisse a su le faire : pourquoi ne parvenons-nous pas à mettre en place un système d'assurance pour les biens de nos compatriotes qui vivent à l'étranger ? Par des cotisations volontaires, ils pourraient se prémunir contre de tels risques.

Il est grand temps que les Français qui s'expatrient, avec courage - les Français de l'Irak et du Koweït le montrent - soient encouragés par le pays. Certes, ils le sont, mais il faut qu'ils le soient encore plus, sinon nous assisterons au paradoxe suivant : une France qui serait de plus en plus envahie par des millions d'étrangers bénéficiant de garanties et d'avantages sociaux, alors que les Français expatriés seraient confrontés à des difficultés considérables et dramatiques, jouissant d'un minimum de droits, comme c'est malheureusement le cas de nos compatriotes. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat d'une grande tenue, mais aussi d'une grande importance et d'une grande gravité, les Français de l'étranger sont évidemment sous les projecteurs de l'actualité, une actualité qui, une fois de plus, éclaire brutalement leurs problèmes et, trop souvent - il faut le dire - les dangers de leur établissement.

Ces dangers - le Sénat le sait - sont révélés de façon périodique : aujourd'hui au Koweït, en Irak et, hélas ! encore au Liban ; hier au Tchad, en Iran et au Gabon ; voilà à peine douze ans, à Kolwesi, drame dont j'ai été l'un des témoins. Il a été réconfortant pour moi qui, avec mes autres collègues, représente dans cette enceinte nos compatriotes expatriés, de constater dès le premier jour la sollicitude inquiète de l'opinion française pour la situation des Français du Koweït et d'Irak et son refus d'admettre qu'ils puissent courir le moindre danger uniquement, mes chers collègues, parce qu'ils sont Français.

Nos compatriotes expatriés symbolisent hautement la présence de la France à l'étranger. Tous nos gouvernements souhaitent que cette expatriation s'amplifie, pour des raisons économiques, parce qu'elle contribue essentiellement à l'expansion commerciale, mais aussi culturelle, c'est-à-dire au développement de la francophonie, à la formation des futures élites étrangères. N'est-ce pas là, mes chers collègues, une tâche politique qui maintient et qui augmente hors de nos frontières la grandeur de notre pays ?

Cette tâche, les Français l'ont parfaitement remplie en Irak, au Koweït, dans les pays du Golfe, où ils se trouvent au cœur du conflit ; ils sont environ 12 000 dans cette zone, dont 400 seulement en Irak et 700 au Koweït. La plupart sont des cadres de sociétés commerciales ou des enseignants de grande qualité. Leur inquiétude et celle de leurs familles sont immenses ; elles sont partagées par tous les expatriés et leurs élus.

J'avais, dès les premières heures du drame, télégraphié à M. le ministre des affaires étrangères pour lui souligner l'urgence d'une action résolue en faveur de nos compatriotes détenus au mépris du droit international le plus élémentaire.

J'ai été heureux d'apprendre par les médias, comme tout le monde, qu'une cellule de crise avait été constituée au ministère. J'ai été moins heureux lorsque j'ai su - nous pouvons, je crois, tout nous dire dans ce débat - qu'il fallait entre une heure et une heure trente d'attente téléphonique pour obtenir la communication et lorsque j'ai constaté, parfois, le lachisme et le flou des informations qui concernaient nos compatriotes retenus.

Mais je me réjouis de constater la fermeté des déclarations du Gouvernement, car les sénateurs des Français établis hors de France, le Conseil supérieur des Français de l'étranger ont toujours réclamé des plans de regroupement, de sécurité et d'évacuation de nos compatriotes établis dans des pays à risques.

Les Français, immatriculés en principe dans les ambassades et les consulats, sont sous la responsabilité administrative directe du Quai d'Orsay. Ils n'ont pas de passeport diplomatique, ils ne sont pas couverts par la convention de Vienne ; ils ont donc droit à une protection particulière. Chaque fois que je m'en suis préoccupé pour des pays à risques, des pays agités politiquement, il m'a été répondu que de tels plans existaient, mais qu'ils ne pouvaient être divulgués ni aux élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger, ni aux responsables des grandes associations françaises sur place, ce afin d'assurer leur efficacité. Soit. Mais de tels plans existaient-ils au Koweït ou à Bagdad, et si oui, a-t-on tenté de les appliquer ?

Je reconnais bien volontiers que cela a pu se révéler très difficile au Koweït en raison du caractère soudain et brutal de l'invasion.

En revanche, il semble qu'à Bagdad, malgré le peu d'informations dont nous disposons, cela eût été possible dans les premiers jours. Les Français ont, d'ailleurs, pris l'initiative de gagner la Jordanie tout simplement par la route.

Sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, je vous ai interrogé par la procédure des questions écrites. Alors, peut-être pourriez-vous, dès aujourd'hui, nous apporter une réponse sur ce point qui préoccupe la représentation nationale.

Seuls 1 500 000 Français, pour la plupart concentrés en Europe ou en Amérique du Nord sont expatriés. Ils ne représentent - mon collègue et ami M. Cantegrit vous le disait voilà un instant - que 2,5 p. 100 de la population française. Les taux sont de 8 p. 100 pour les Allemands, 10 p. 100 pour les Japonais et 12 p. 100 pour les Suisses.

Or, il est évident que, dans des pays politiquement instables, l'un des éléments essentiels de l'expatriation est la sécurité. Les représentants des Français de l'étranger n'ont cessé de la réclamer avec une vigilance sans défaut.

Nous rencontrons pour ceux-ci, je dois l'avouer, les plus grands obstacles. C'est avec les plus extrêmes difficultés que j'ai pu obtenir du Parlement, en 1986, l'application de la législation anti-terroriste aux Français de l'étranger. C'est malheureusement sans résultat - mon propos rejoint là entièrement ce que disait tout à l'heure M. Cantegrit - que, depuis quinze ans, nous réclavons, au sein du Conseil supérieur des Français de l'étranger, un système qui, à l'instar de celui que connaît la Suisse, comme cela a été rappelé, puisse garantir nos compatriotes contre les risques politiques dont ils seraient victimes.

Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage à ceux de nos collègues qui se sont particulièrement occupés de cette question au cours des dernières décennies : M. Paul d'Ornano, qui en a été le promoteur, et Mme Paulette Brisepierre, qui se consacre également depuis plusieurs années à cette tâche avec beaucoup de dévouement.

Je me permets donc, monsieur le ministre d'Etat, de vous faire les suggestions que je crois de mon devoir de vous faire.

N'est-il pas temps, pour le ministère des affaires étrangères, d'identifier systématiquement les pays à risques, d'informer nos compatriotes qui veulent s'y établir, voire de leur offrir une formation leur permettant de faire face aux difficultés qu'ils pourraient y rencontrer ?

N'est-il pas temps, également, d'instituer une législation sur les droits des victimes et de leurs familles, notamment en matière sociale ?

N'est-il pas temps d'organiser, de façon efficace, dans les pays à risques, ces plans de sécurité que j'évoquais à l'instant ?

N'est-il pas possible, en outre, en vertu de l'article 30 de l'Acte unique, d'associer nos partenaires européens à la sécurité de nos nationaux, qui est un des éléments de notre politique étrangère ?

Mes chers collègues, je souhaite que, à l'heure où je parle, tout danger soit écarté pour nos compatriotes otages. Il m'est aussi impossible de croire qu'ils puissent être cruellement exposés comme de la « viande à canon » dans des zones dangereuses. Cela s'appellerait tout simplement - l'expression n'est pas de moi, je la reprends - un acte de barbarie et cela déshonorerait définitivement une nation qui prétend faire encore partie de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai pris acte de votre fermeté et c'est avec une solennité qui est normale dans cette situation que, au nom des Français que je représente au Parlement, je demande au Gouvernement de sauvegarder, au besoin par les moyens les plus radicaux, nos compatriotes qui, en dehors de ses frontières, ont simplement voulu faire connaître la France et la servir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, au-delà de la réprobation générale contre la détention des Français retenus malgré leur volonté en Irak ou au Koweït, auxquels vont toutes nos pensées et sur lesquels le Gouvernement irakien - nous le savons par les contacts que nous pouvons avoir et les rapports qui nous sont faits - fait souffler le chaud et le froid, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur quelques problèmes concrets qui se posent à eux et à leurs familles.

Cette crise, comme celles qui ont eu lieu sur d'autres continents, dans d'autres pays, montre tout l'intérêt pour nos expatriés de se faire recenser auprès des consulats.

La crise actuelle du Golfe a, en effet, fait apparaître un manque de données concernant nos compatriotes expatriés. Il a fallu un certain temps pour connaître le nombre exact de Français en Irak ou au Koweït, leur origine et leur qualification professionnelle.

Ces périodes graves de tension sont révélatrices de la situation de nos compatriotes. Le Gouvernement devrait en tirer la leçon par une action de masse auprès des expatriés les incitant à se faire connaître auprès des représentations consulaires et diplomatiques de la France.

Le Gouvernement a déjà entrepris d'aider les familles les plus démunies de nos ressortissants expatriés : en France, citons l'aide aux inscriptions scolaires pour les enfants des Français retenus, les interventions auprès d'E.D.F., de G.D.F. ou de France Télécom pour prolonger les délais de paiement sans coupure.

La cellule de crise du Quai d'Orsay assure également, dans la mesure du possible, la liaison entre les ressortissants français retenus et leurs familles. Toute information obtenue est aussitôt transmise aux familles.

Citons également le transfert par voie de chancellerie des fonds apportés par les familles ou les entreprises, le rapatriement des personnes qui peuvent sortir : aide financière et aide à l'hébergement. Dans l'ensemble, toute aide au cas par cas est apportée.

Toutefois, si cette situation se prolonge, nous savons malheureusement que de nombreux autres cas de détresse se présenteront. Au-delà des cas personnels, les entreprises, qui ont l'habitude de gérer leurs employés, se trouvent elles-mêmes dans l'embarras et se tournent également vers le Gouvernement français.

Il semble qu'au début des événements du Golfe la cellule de crise, rapidement mise en place, ait connu quelques débordements. Loin de moi l'idée de mettre en doute le dévouement des responsables ou des exécutants qui ont dû faire face d'un seul coup à un problème qui n'avait pas été prévu. Mais il faudrait que, d'une façon permanente, des personnels spécialisés du Quai d'Orsay, notamment, soient affectés en nombre suffisamment important et dotés des moyens indispensables pour être à l'écoute des familles et tenter de répondre, tant que la situation le permet, à leur attente.

Sans vouloir diminuer les mérites des ministres, les vôtres particulièrement, monsieur le ministre d'Etat, ceux de vos collègues concernés au Gouvernement, des membres des cabinets et des fonctionnaires qui couvrent ces événements à Paris ou sur le terrain, il serait souhaitable que la cellule de crise ait de plus grands liens avec la représentation parlementaire.

Depuis le début de la crise et jusqu'à ce jour, M. le Président de la République a mené de longues consultations, qui ont été évoquées au cours de cette journée, et, avec le Gouvernement, y a associé le Parlement.

Dans quelques jours se réunira le Conseil supérieur des Français de l'étranger dont vous allez accueillir, monsieur le ministre d'Etat, les représentants. Il nous serait agréable qu'à cette occasion, sur les points que j'ai soulignés, vous puissiez nous faire part des décisions qui permettraient d'associer davantage la représentation des Français à l'étranger.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais, avant de terminer, vous rappeler que notre collègue M. Jean-Pierre Bayle vous avait interrogé devant la commission des affaires étrangères sur les consignes données par votre ministère aux Français résidant dans les pays de la région du Golfe.

Compte tenu de l'évolution de la situation, que le Gouvernement suit parfaitement, pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, quels sont aujourd'hui les conseils que vous donnez à nos compatriotes afin de préserver leurs intérêts, ainsi que la présence française ? *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, dernier des orateurs inscrits dans ce débat, je serai certainement le plus bref.

Sur la crise internationale elle-même, qu'ajouterai-je à ce qui a été dit, en termes excellents, par beaucoup de nos collègues, par les porte-parole de la majorité sénatoriale et, vous ne serez pas étonné que je le nomme, par le président de mon groupe, M. Charles Pasqua ?

Ce n'est donc pas comme ancien ministre des affaires étrangères, mais comme l'un des anciens ministres de la recherche qui siègent dans notre assemblée, que je voudrais brièvement mettre en lumière un point qui a été rapidement évoqué par M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, dans son excellente intervention, point qui n'est ni accessoire ni négligeable.

On insiste beaucoup, depuis quelque temps, sur la possibilité de rassurer les Français ou, tout au moins, d'alléger leurs inquiétudes, en leur expliquant que leur pays est moins dépendant du pétrole qu'il ne l'était dans le passé. C'est un exercice de très bon aloi. Mais, après leur avoir montré comment notre consommation d'énergie en millions de tonnes d'équivalent pétrole a évolué au cours des dernières années, il ne serait pas superflu, selon moi, d'ajouter que la réduction de notre dépendance n'est pas l'effet d'un miracle.

Pourquoi le pétrole représentait-il, en 1979 - par conséquent, voilà à peine un peu plus de dix ans - 60 p. 100 de notre consommation d'énergie et moins de 43 p. 100 l'an dernier ? Le charbon n'y est bien entendu pour rien : sa part est tombée au-dessous de 10 p. 100. Quant à celle du gaz, elle est restée à peu près la même.

Ce résultat, dont on se targue, à bon droit d'ailleurs, est donc dû à la montée en puissance de l'atome, qui couvre désormais 29 p. 100 de nos besoins, l'électricité provenant, pour les trois quarts, de la fission atomique.

L'occasion m'est ainsi fournie de rendre hommage à deux hommes, inégalement illustres. J'ai été l'ami des deux, et je suis assurément le fidèle du premier d'entre eux. Vous avez deviné son nom : c'est le premier président de la V^e République, le général de Gaulle, qui a - j'en suis témoin, puisque j'étais son ministre d'Etat, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales - contre vents, marées, préjugés et fantasmes, imposé la mise en chantier du programme électronucléaire. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées du R.D.E.)*

Le second homme auquel je veux rendre hommage, mes chers collègues - sur ce point, je pense que nous serons unanimes - c'est un des nôtres que nous ne reverrons plus. Vous avez deviné de qui je veux parler, il s'agit de Jean-François Pintat, qui était président du groupe sénatorial de l'énergie et qui, juste avant de disparaître, avait écrit pour nous un article dont je ne citerai que la conclusion et le titre.

En voici la conclusion : « La plupart des grands organismes internationaux considèrent que l'énergie nucléaire fournira la seule réponse satisfaisante aux besoins énergétiques croissants de l'humanité. »

En voici le titre : « Notre politique énergétique : une réussite dans la continuité. »

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Maurice Schumann. Réussite dans la continuité, oui ! tant il est vrai que chaque fois que, comme aujourd'hui, l'essentiel est en cause, la continuité est la condition même de la réussite. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre à tous les orateurs, que je remercie préalablement pour la qualité de leurs interventions.

Ce débat aura eu, entre autres mérites, celui de montrer la richesse infinie des ressources parlementaires dès lors que les circonstances le commandent.

J'ai toutes les raisons de me satisfaire d'avoir souhaité, comme la plupart d'entre vous, que ce débat ait lieu et d'avoir anticipé sur notre rencontre d'aujourd'hui en venant devant votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, qui a tenu une séance fort enrichissante pour celui qui occupe les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui.

Plus précisément, le président de cette commission, M. Jean Lecanuet, ainsi que d'autres sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur les problèmes budgétaires. Une expression, un encouragement est revenu à plusieurs reprises dans le discours des uns et des autres : « Ne pas baisser la garde. »

Je leur dirai que, dans le budget de 1990, celui qui est en cours, les dépenses d'équipement augmentent - ils le savent - de 4,2 p. 100. Ces dépenses augmentent dans notre pays alors qu'elles diminuent dans tous les pays occidentaux comparables. On ne peut donc pas prétendre que la France « baisse la garde » ; on ne peut pas dire que notre capacité, nos moyens militaires ne sont pas préservés.

De la même façon, je voudrais réparer une erreur qui a été commise à plusieurs reprises quant à l'importance de l'effort militaire consenti par la France dans la crise du Golfe. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment explicite en indiquant, cet après-midi, que nous nous situons au deuxième rang, après les Etats-Unis d'Amérique.

On peut quelquefois être tenté de faire la comparaison avec ceux qui s'expriment sur un ton plus élevé. Je souhaite que nous puissions nous référer aux actes et non aux paroles. En effet, je le répète, les forces françaises sont les deuxièmes en importance après celles des Etats-Unis.

De plus, le dispositif naval de la Grande-Bretagne, auquel on se plaît à faire souvent référence parce que tel membre du Gouvernement britannique, quand ce n'est pas le Premier ministre lui-même, parle sur un ton plus élevé que les

membres du Gouvernement français, est beaucoup plus modeste que le nôtre. Le sait-on ? Un destroyer et deux frégates contre, je le rappelle, onze bâtiments, sans compter le groupe aéronaval.

Le dispositif a été décidé le 9 août. Mais vous voudrez bien vous souvenir que, dès le début de la crise, le 2 août, le renforcement naval avait commencé.

Dans ce domaine, nous n'avons pas à nourrir de complexe d'infériorité. Nous tenons notre rang et nous le tiendrons.

Je remercie particulièrement M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées d'avoir dit : « Quand l'enjeu concerne la guerre et la paix, l'union sur l'essentiel doit l'emporter sur les clivages de politique intérieure. » Je lui exprime, une fois encore, mes sentiments de reconnaissance pour avoir accepté, animé par ce sentiment que je viens de rappeler, la mission qui lui a été confiée, par nulle autre que la France, en Inde et en Turquie.

M. Claude Estier a bien saisi le sens de nos décisions ; je l'en remercie. Il en a compris la signification et la portée, en particulier quant à l'action militaire. Dans son intervention il a su montrer - et j'en ai tiré mon profit - la profondeur du changement intervenu dans les relations internationales depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest. D'autres intervenants ont fait la même analyse, notamment M. Jean François-Poncet.

Je ne saurais par ailleurs taire ma satisfaction de l'avoir entendu si bien stigmatiser certaines attitudes des médias. Je partage son sentiment, même s'il m'est plus difficile, à moi qu'à lui, de le dire.

M. Lucotte a posé une question que j'aurais pu faire mienne et qui a été mienne à une certaine époque : que signifie un embargo qu'on ne peut faire respecter ? Il a parfaitement raison et j'ai pu me réjouir comme lui du résultat qui a apporté une réponse à cette question, c'est-à-dire du résultat obtenu lors du vote de la résolution 665, à l'adoption de laquelle la diplomatie française a tant travaillé.

Je partage moins son sentiment quand il estime que l'Europe a été absente du débat. C'est sans doute forcer le trait. Son action n'a probablement pas été assez visible, mais je souligne que, dans l'embryon des institutions européennes, il était difficile d'attendre davantage de l'Europe dans une crise aussi profonde que celle que nous attendons.

Cependant, permettez-moi de vous rappeler que, à l'initiative de la France, les ministres se sont réunis en coopération politique dès le 10 août, une semaine après la crise, à Bruxelles puis, toujours à l'initiative de la France, le 21 août, à Paris. Je vous rappelle en outre que les directeurs politiques se sont rencontrés le surlendemain de la crise, dès le 4 août, qu'ils se rencontrent aussi souvent que cela est nécessaire et qu'ils ont adopté un grand nombre de mesures traduisant une volonté d'agir ensemble.

Je remercie M. Lucotte d'avoir souligné l'importance de mon voyage à Moscou, qui n'a échappé à aucun d'entre vous, et je lui dirai un mot sur ce qu'il a appelé la « surprise ». A quoi servent nos services de renseignements, a-t-il demandé ?

Je répondrai que nous connaissons la tension dans la région et ce conflit qui existait entre l'Irak et le Koweït. Mais nous savions aussi que des négociations étaient en cours, qu'elles connaissaient des hauts et des bas, que des chefs d'Etat arabes s'étaient entremis, et tout portait à croire qu'elles se poursuivraient. Par ailleurs, dans une affaire comme celle-ci, nos services ont travaillé en étroite relation avec les services des pays amis, et personne n'est habilité à jeter la pierre à qui que ce soit.

M. Lucotte a parlé par ailleurs de la taxe sur les produits pétroliers. Je lui ferai remarquer que, contrairement à ses dires, seule la T.V.A. varie en fonction du prix du pétrole.

Une question fort intéressante m'a été posée, toujours par M. Lucotte, sur la surveillance des activités des Irakiens en France. Eh bien ! oui, je n'ai pas de scrupule à dire ici que j'ai demandé dès le premier jour à mon collègue M. le ministre de l'intérieur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une bonne vérification des activités des uns et des autres de ces nationaux, dans le respect de nos lois et de notre réglementation. Vous me permettrez, j'en suis sûr, de ne pas en dire davantage ce soir.

Quant aux manifestations, le fond de ma pensée est celui-ci : on ne peut tolérer des manifestations en faveur de celui qui retient nos compatriotes en otages. Je prends ici l'engage-

ment, devant la représentation nationale, qu'elles seront interdites. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Les avoires irakiens ? Ils sont gelés depuis le premier jour !

Les pilotes irakiens ? En effet, quelques élèves pilotes irakiens, peu nombreux, suivaient un stage en France ; il a pris fin dès le 2 août du fait du Gouvernement. Depuis cette époque, ils sont placés sous étroite surveillance, leurs déplacements étant soumis à contrôle.

Mme Luc a privilégié le dialogue, allant jusqu'à dire qu'il faut l'imposer. Je voudrais bien en savoir davantage ! Comment imposer le dialogue ?

J'ajoute que, si je suis pour le dialogue, je ne suis pas pour le dialogue à n'importe quel prix.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Peut-on imaginer un dialogue qui admettrait comme base de départ l'annexion du Koweït ? Evidemment non, tout au moins dans mon esprit !

Mme Luc a encore parlé du risque d'escalade militaire : oui, hélas ! ce risque existe. Faut-il pour autant se dérober aux devoirs que nous imposent les circonstances ? Je ne le pense pas.

Enfin, sachez-le, contrairement à ce que je vous ai entendue dire dans votre intervention, madame, nos soldats ne sont pas partis là-bas faire la guerre pour les Etats-Unis ; ils sont partis au nom de la France pour contribuer à faire respecter l'embargo et restaurer le droit bafoué par les dirigeants irakiens. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Sachez de plus qu'ils sont partis dans des conditions telles qu'ils obéissent seulement au commandement français. Nos forces ne sont en aucune façon intégrées.

A la question précise que vous m'avez posée quant à notre participation à la protection de l'Arabie Saoudite, je suis en mesure de vous confirmer, madame Luc, que nous avons satisfait à la demande de ce pays en installant à terre des hélicoptères du *Clemenceau*.

Oui, compte tenu des circonstances et de l'escalade à laquelle se sont livrées les autorités irakiennes, le Président de la République a pris aujourd'hui même cette décision, qui a été rendue publique cet après-midi.

Vous m'avez posé la question : « Avez-vous tout entrepris ? » Vous avez trouvé la réponse en donnant lecture du communiqué franco-soviétique, qui ne date que d'avant-hier. Il exprime notre volonté d'entreprendre en toutes occasions les démarches qui pourraient être utiles, sans jamais toutefois céder sur l'essentiel, à savoir le respect des principes, le retour à la souveraineté du Koweït, la libération de nos otages et l'évacuation des troupes qui occupent ce territoire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'U.R.E.I.*)

M. Daniel Hoeffel a évoqué les menaces de conflits entre les pays du Sud. Je voudrais lui dire que l'Europe, la France en particulier, a développé une politique de coopération sans égale avec le tiers monde, et il le sait bien. Je mentionnerai ici la coopération avec les pays A.C.P. - nous en avons débattu ici même - ou avec ceux de la Méditerranée, ou encore le dialogue euro-arabe que nous avons fait revivre. C'est bien la voie qu'il faut suivre, vous avez raison, monsieur le sénateur. C'est la voie de la paix. Mais je dois constater que nous ne sommes pas assez entendus ; nous devons donc parler plus fort sur ce registre de façon à faire entrer nos idées dans les faits.

S'agissant de la non-prolifération nucléaire, la politique de la France, particulièrement au Proche-Orient et au Moyen-Orient, est extrêmement stricte. Il n'y a eu et il n'y a aucune coopération nucléaire avec l'Irak, et ce malgré de fortes et d'anciennes demandes de ce pays qui ont été réitérées. C'est l'honneur des gouvernements qui se sont succédés à la tête des affaires de la République que d'avoir toujours résisté à cette tentation. Que ne l'avons-nous fait dans d'autres domaines ! Au moins celui-ci est sauf en ce qui nous concerne.

Quant au budget qui a été évoqué par de nombreux intervenants et dont j'ai déjà parlé, je ferai à M. Hoeffel la réponse que j'ai apportée voilà un instant à M. Lecanuet, en

évoquant bien évidemment le budget de 1990. Pour ce qui est du projet de budget pour 1991, vous aurez bientôt l'occasion de vous faire les dents !

M. Pasqua a bien compris, me semble-t-il, le double souci de la France : solidarité entre alliés et, en même temps, autonomie de décision.

A la question de savoir s'il faut interpréter les dernières nouvelles qu'il a évoquées comme signifiant que la fermeté commence à porter ses fruits, je serais tenté de répondre par l'affirmative. En effet, la simple mise en place du dispositif naval et aérien a fait renoncer, au cours des derniers jours, plusieurs bateaux irakiens, qui, au large d'Aden ou dans le golfe d'Akaba, avaient cherché à forcer l'embargo. Cette situation a été rendue publique aujourd'hui ; nous en avons connaissance depuis quelques heures. C'est la preuve que le moment n'est pas venu de relâcher notre effort et notre pression.

M. Lucien Lanier. Tout à fait !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. En ce qui concerne les rapports entre les forces alliées sur le terrain, autre question abordée par M. Pasqua, la France, conformément à une doctrine bien établie, entend conserver la maîtrise du commandement et des missions de ses moyens navals - je les ai rappelés cet après-midi - mais elle accepte bien sûr que, sur la zone, pour faciliter la stricte application de l'embargo, soit assurée une coordination. C'est, me semble-t-il, l'efficacité qui doit être recherchée avant tout et non, conformément à nos pratiques et à nos principes, l'intégration des commandements.

Par ailleurs, je signifie à M. Pasqua mon accord sur ce qu'il a appelé les deux préalables à toute négociation - je viens d'ailleurs de le rappeler en répondant à un autre intervenant. En effet, le noyau dur de la crise est bien dans la libération des otages et dans le retrait de l'Irak et de ses troupes du Koweït ; or, dans mon esprit, ce noyau dur n'est pas négociable ! (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Afin de ne rien laisser sans réponse, j'aborderai maintenant la question des transferts de technologie sensible et des ventes d'armes. Ils relèvent, comme vous le savez, selon la pratique qui a été la vôtre, d'une autorisation gouvernementale. Tout a été interdit dès le 2 août dernier. Un contrôle strict a été mis en place aussitôt et j'ai renouvelé ces instructions de façon qu'aucune tentation qui pourrait naître, ici ou là, dans l'esprit de quelque chef d'entreprise, ne voie le jour. Il va sans dire que l'Irak est sous embargo total. Mais nous accentuons notre coopération militaire avec les pays de la zone qui sont menacés. C'est ainsi que nous avons été amenés à satisfaire des demandes de certains émirats ou de l'Arabie Saoudite.

Je partage aussi le sentiment de M. Pasqua en ce qui concerne le dialogue Nord-Sud : le développement du tiers monde est prioritaire pour la communauté internationale. La solidarité est une condition de notre sécurité. C'est vrai pour l'avenir. Tâchons de ne pas l'oublier.

M. Jean François-Poncet a réclamé « une fermeté absolue » - il a employé cette expression à plusieurs reprises - face à l'Irak ainsi qu'une « solidarité sans faille » - je le cite aussi fidèlement que possible - avec nos alliés. Il a raison. Je partage ce point de vue. Je crois l'avoir suffisamment dit. Si ce n'était cependant pas suffisant, je profite de la présente occasion pour le redire.

« Que ferait la France si les Etats-Unis adoptaient une orientation militaire de grande envergure ? », a demandé M. François-Poncet. Sa question, ou tout au moins la manière dont il l'a formulée, est évidemment l'une des plus délicates dans ce débat.

Comme l'a indiqué M. le Président de la République, nous agissons en étroite concertation avec nos partenaires, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, c'est l'embargo, tout l'embargo, rien que l'embargo qu'il faut appliquer avec, si nécessaire, le recours à la force. Toute opération militaire d'une autre envergure ou d'une autre nature nous placerait, vous le comprenez bien, dans une situation nouvelle. La décision en incomberait à M. le Président de la République, mais, dans mon esprit, le Parlement, compte tenu de la gravité de la situation, devrait naturellement être saisi.

M. François-Poncet a également évoqué les relations avec le monde arabe. Je ne puis encore une fois qu'approuver ses propos. Etablir avec le monde arabe une grande politique de coopération passe, pour l'Europe, notamment pour la France, une fois encore, par la reconnaissance de nos solidarités. N'oublions pas le malheureux Liban et la question palestinienne. Sans progrès sur ces deux questions, il n'y a ni sécurité ni paix durable en perspective.

Une Europe des industries d'armement, pourquoi pas ? Je souscris à cette proposition ; mais tant de chemin nous reste à faire dans ce domaine, comme nous l'avons constaté aujourd'hui les uns et les autres, que nous ne devons pas nous imaginer être arrivés au bout de nos peines.

S'agissant du thème de la nécessité d'organiser un embryon de défense européenne, des progrès, j'en conviens, ont été accomplis ; c'est aujourd'hui un domaine qui est à portée de notre main, mais c'est, en même temps, une vraie question. Dieu sait que nous en avons débattu souvent ici !

Une première réponse, qui est ce qu'elle est, a été donnée par la réunion de l'U.E.O. du 21 août dernier à Paris. Les décisions sans précédent qui y ont été prises ont certes pu passer inaperçues dans le flot des informations diffusées et des mesures arrêtées. Elles sont pourtant d'une importance considérable : en effet, c'est la première fois qu'est décidée une coordination sur zone des différents pays de l'U.E.O. auxquels s'adjoignent ceux qui, sans en être membres, étaient conviés à titre d'observateurs, avec la réunion régulière des chefs d'état-major pour assurer cette coordination.

Eh bien ! il faut aller plus loin ! Certains pays qui refusaient de suivre les Américains en la circonstance ont cependant accepté de nous rejoindre dans le cadre de l'U.E.O. C'est le cas de l'Espagne, de la Belgique et de la Grèce. La crise a révélé cette nécessité. Nous y travaillons ; travaillons-y encore. C'est un des éléments essentiels de l'union politique.

M. Pontillon a souligné avec raison l'importance du conseil ministériel du 21 août. La coordination renforcée qu'il a engagée constitue, je le répète, un pas en avant important.

De même, je partage pleinement vos propos, monsieur Pontillon, sur la nécessaire relance de la négociation sur la question palestinienne. Ai-je été assez explicite ? Vous me donnez l'occasion de préciser ma pensée : l'Europe qui s'affirme à un rôle majeur à tenir pour promouvoir une solution. Aussi longtemps que la question palestinienne ne sera pas réglée dans le respect du droit de toutes les parties, on ne pourra prétendre ni à la sécurité ni à la paix au Proche-Orient.

MM. René Régnault et Robert Pontillon. Tout à fait !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont évoqué le sort de nos malheureux compatriotes et ont traité du problème des Français de l'étranger. Je voudrais, à cette occasion, répondre à MM. Habert, Cantegrit, Guy Penne et de Cuttoli.

Bien évidemment, les sénateurs représentant les Français de l'étranger que vous êtes sont plus particulièrement sensibles au sort de nos compatriotes. Mais sachez que c'est aussi, tout particulièrement en ces circonstances, le souci du Gouvernement.

Je vous remercie d'avoir souligné la qualité et le dévouement des services du ministère des affaires étrangères : ils seront sensibles à l'attention que vous leur portez.

Je répondrai maintenant à une ou deux questions pratiques, allant à l'essentiel.

Vous m'avez interrogé, messieurs les sénateurs, sur le dispositif mis en place pour nos ressortissants. Sachez que nuit et jour - d'aucuns ont pu le vérifier - une équipe se relaie pour informer les familles. Elle travaille dans des conditions difficiles. Nous lui transmettons tout ce que nous savons de source sûre et vérifiée - j'y insiste - car, représentant la puissance publique, nous devons nous méfier des rumeurs et des nouvelles erronées, génératrices de faux espoirs.

En ce qui concerne le rapatriement des Français, vous vous souvenez des événements de Port-Gentil, au Gabon, le mois dernier : en quarante-huit heures, nous avons rapatrié près de 2 000 de nos compatriotes. Plus récemment encore, et pour un nombre moins important, nous avons évacué et rapatrié nos compatriotes du Libéria.

Vous savez que tout est mis en place pour une opération semblable, dès qu'elle pourra intervenir, dans la région du Golfe.

Que faisons-nous pour les libérations ? Que dirai-je et qu'attendez-vous ? Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire en pareille circonstance, en parfaite coordination avec nos partenaires européens, avec la Croix-Rouge et les Nations unies.

Quant à notre ambassade au Koweït, sachez que nos diplomates poursuivent leur mission malgré l'extrême précarité de leur situation. La tactique de l'asphyxie progressive leur est appliquée. Ils y font face avec beaucoup de courage.

Ils ont pour instruction de rester sur place, à leur poste, aussi longtemps que cela sera possible. Nous avons déposé un projet de résolution à l'O.N.U. demandant l'envoi d'une mission au Koweït. C'est de la responsabilité et de l'honneur du capitaine du navire que de rester à bord lorsque la tempête se lève.

Tant que nos compatriotes seront prisonniers, retenus, pris en otage, il est normal que nos fonctionnaires méritants les assistent et se tiennent près d'eux, dans toute la mesure du possible. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je voudrais dire à mon ami Maurice Schumann que j'ai beaucoup apprécié son intervention relative à un point particulier : l'indépendance pétrolière.

Certes, nous sommes moins dépendants du pétrole, mais nous le sommes toujours un peu. Félicitons ceux qui ont pris l'initiative de nous en libérer quelque peu. Réservez aussi quelques compliments à ceux qui ont poursuivi cette politique et qui la poursuivent aujourd'hui puisque nous comptons en France - M. Fauroux pourra le confirmer - cinquante-cinq centrales nucléaires, bientôt soixante.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de conclure ce débat, je veux remercier chacune et chacun de sa participation et de la qualité des propos qui ont été tenus à cette tribune. La hauteur de vues de notre discussion a mis en valeur cet élan qui donne à notre pays, dans les grandes circonstances, la force de sa voix, la conviction de son action et l'encouragement à poursuivre avec résolution.

Nous nous sommes retrouvés ici cet après-midi, fort nombreux, oubliant pour un instant nos différences, avec un seul souci, le souci de la France, et la volonté aussi de rassembler nos forces pour surmonter cette crise. A ceux qui, comme moi, ont conservé la nostalgie de l'union nationale - cette nostalgie de l'union nationale inestimable et que nous avons connue en d'autres temps - votre contribution a donné courage et réconfort.

Je veux que vous sachiez que ce dialogue aujourd'hui engagé se poursuivra. J'y suis prêt et autant de fois que vous le souhaitez.

Permettez que mon tout dernier mot et mon ultime pensée soient pour nos compatriotes, pour nos soldats et pour nos diplomates en Irak et au Koweït. Ils sont, autant que nous ce soir, la voix de la France ! (*Applaudissements sur les travées socialistes, du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Mes chers collègues, je sais que le débat d'aujourd'hui marquera l'histoire de notre belle maison. Monsieur le ministre d'Etat, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous ai écouté. Vous me permettez, au nom du Sénat, de vous remercier de tous les efforts que vous faites dans la voie qui nous a été indiquée et que nous avons suivie.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je constate que ce débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

10

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Jean-François Le Grand interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur sur le régime du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.).

Depuis le décret du 26 décembre 1985, confirmé dans la plupart de ses dispositions par la loi de finances rectificative pour 1988 et conforté par l'interprétation que fait le Conseil d'Etat de la notion de « dépense réelle d'investissement », les attributions du F.C.T.V.A. sont de plus en plus restrictives ; sont, par exemple, exclus de l'assiette des droits à compensation les participations des collectivités locales à des actions relevant de la compétence de l'Etat ou les travaux faits par les collectivités sur des bâtiments dont elles sont propriétaires, mais qui sont mis à disposition de l'Etat.

Le caractère restrictif du régime du F.C.T.V.A. devient particulièrement regrettable à l'heure où l'Etat ne cesse d'inciter les collectivités locales à sortir de leur strict domaine de compétences, dans le cadre de la doctrine nouvelle du « partenariat ».

C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage afin d'assouplir le régime du F.C.T.V.A. (N° 110.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

11

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. Je constate qu'aucun autre point n'est inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

Je donne lecture de ce décret :

- « Le Président de la République,
- « Sur le rapport du Premier ministre,
- « Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,
- « Vu le décret du 22 août 1990 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

« Décrète :

- « Art. 1^{er}. - La session extraordinaire du Parlement est close.
- « Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 27 août 1990.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : MICHEL ROCARD »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la session extraordinaire qui a été ouverte ce jour est close.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinq.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président du Sénat a le regret de rappeler à Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Louis Longequeue, sénateur de la Haute-Vienne, survenu le 11 août 1990.

VACANCE D'UN SIÈGE DE SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le Président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 322 du code électoral, il sera procédé à une élection partielle, organisée dans un délai de trois mois, dans le département de la Haute-Vienne afin de pourvoir au siège devenu vacant par suite du décès, le 11 août 1990, de M. Louis Longequeue et de

l'élection en qualité de député, le 12 juin 1988, de M. Robert Savy qui avait été élu en même temps que lui pour le remplacer éventuellement.

Modification aux listes des membres des groupes

GROUPE SOCIALISTE
(59 membres au lieu de 60)

Supprimer le nom de M. Louis Longequeue.

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 1990

Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social.

Dépôt enregistré à la présidence le 2 juillet 1990.

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le n° 461, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport déposé par M. Jean Faure, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques concernant les effets des chlorofluorocarbones sur l'environnement et les moyens de supprimer ou de limiter leurs émissions, établi par MM. Robert Galley, député et Louis Perrein, sénateur au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Dépôt enregistré à la présidence le 3 juillet 1990.

Ce rapport sera imprimé sous le n° 462 et distribué.

Rapport d'information de M. André Rouvière fait au nom de la délégation du Sénat pour les communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'espace social européen.

Dépôt enregistré à la présidence le 5 juillet 1990.

Ce rapport sera imprimé sous le n° 463 et distribué.

Proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Mme Paulette Brisepierre tendant à rendre applicable l'article L. 52-3 du code électoral aux élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Dépôt enregistré à la présidence le 11 juillet 1990.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 464, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Mme Paulette Brisepierre tendant à modifier les articles 1411 et 1641 du code général des impôts.

Dépôt enregistré à la présidence le 11 juillet 1990.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 465, distribuée et renvoyée à la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes).

Dépôt enregistré à la présidence le 16 juillet 1990.

Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 466, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation par la France du protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale.

Dépôt enregistré à la présidence le 18 juillet 1990.

Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 467, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Michel Souplet, Amédée Bouquerel et Jean Natali tendant à modifier les règles d'indexation de la dotation globale de fonctionnement.

Dépôt enregistré à la présidence le 19 juillet 1990.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 468 distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi relatif aux dépôts dans les postes diplomatiques et consulaires.

Dépôt enregistré à la présidence le 26 juillet 1990.

Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 469, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture.

Dépôt enregistré à la présidence le 2 août 1990.

Ce projet de loi sera imprimé sous le n° 470 distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport d'information de M. Jean Lecanuet fait à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission, effectuée à la demande du Président de la République, en Turquie et en Inde du 14 au 19 août 1990.

Dépôt enregistré à la présidence le 23 août 1990.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le n° 471 et distribué.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Relogement des populations défavorisées

233. - 25 août 1990. - **M. Yvon Collin** expose à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement**, que l'évolution des méthodes de traitements des situations d'inadaptation et de déficience en matière de logement a conduit à l'élaboration d'un projet de loi, examiné et adopté récemment par le Parlement, concernant le droit au logement des populations défavorisées. Malgré l'insistance du Gouvernement sur la nécessité d'un accompagnement éducatif et social des efforts proprement immobiliers engagés en vue d'une insertion durable de ces populations, les crédits correspondants, et tout particulièrement ceux de l'action socio-éducative liée au logement (A.S.E.L.), se présentent en forte diminution en 1990, par rapport à 1989. Ainsi, les crédits de l'A.S.E.L. passeraient de 30 à 10 millions de francs alors que seuls 5 000 ménages bénéficient actuellement de cette action. Or, ce sont 80 000 personnes qui sont actuellement en centres d'hébergement, parmi lesquelles de nombreux bénéficiaires du R.M.I., et les estimations des administrations et organismes en charge de ces problèmes évoquent des besoins pour 80 ou 100 000 personnes. Si la gestion sociale de proximité, dont les crédits ont été accrus, doit permettre la résolution de situations d'inadaptation légère, elle ne saurait se substituer à l'A.S.E.L., seule susceptible d'apporter aux défavorisés confrontés aux situations les plus graves une solution d'habitat autonome et adapté et, par conséquent, une réinsertion durable. Il lui demande en conséquence de l'informer de l'évolution des moyens qu'il entend, en cohérence avec la loi récemment votée, garantir aux gestionnaires, notamment publics et associatifs, actuellement engagés dans ces actions et en charge des habitats à vocation sociale, afin que, en attendant que soient rendus possibles les fonds solidarité habitat, ne soient pas remis en cause les processus d'accès et de relogement concourant à l'insertion des populations défavorisées.

Position administrative de l'ancien directeur de l'hôpital local de Tende (Alpes-Maritimes)

234. - 25 août 1990. - **M. José Balarello** attire l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur la situation intolérable résultant pour l'hôpital local de Tende (Alpes-Maritimes) de la position administrative de l'ancien directeur de cet établissement. Le problème, signalé à son attention par lettre en date du 26 juin

1990, n'a reçu à ce jour aucune réponse de sa part, de même que les différentes réclamations formulées auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Il lui rappelle que cette personne a été arrêtée pour accident de travail du 20 mai 1985 au 9 juin 1986, période pendant laquelle elle a perçu son plein traitement. Elle a ensuite été placée en position de congé de longue durée du 10 juin 1986 au 10 décembre 1989, ce qui lui a permis de bénéficier à nouveau de son plein traitement pendant trois ans et d'un demi-traitement pendant les six mois restant à courir sur cette

période. Statuant sur ce cas, le comité départemental médical, dans sa séance du 28 novembre 1989, a déclaré cette personne apte à reprendre ses fonctions mais dans un autre département que les Alpes-Maritimes. Il en résulte que, depuis cette décision, cet ancien directeur perçoit à nouveau son plein traitement. A ce jour, c'est une dépense de 1 118 000 francs qu'a déjà supportée pour cette affaire le budget de l'hôpital. Compte tenu de ces éléments, il lui demande quelles sont les raisons pour lesquelles aucune proposition de réintégration hors des Alpes-Maritimes n'a encore été faite à cette personne.